

Chirurgie ou médecine?

En marge des réformes municipales que l'on veut imposer à Montréal

Quelques associations, dont le nombre et la qualité paraissent difficiles à déterminer, se sont mis en tête de doter Montréal d'une nouvelle forme de gouvernement.

Les mêmes, ou du moins certaines d'entre elles, avaient lancé un mouvement semblable quelque temps avant les dernières élections municipales.

Ce mouvement a fait long feu parce qu'il n'a pas trouvé de partisans à la Chambre de Québec.

A cette époque nous avons jugé ce projet et nous ne voyons pas de raison pour modifier notre opinion de ce temps-là.

Ces réformateurs se prétendaient les fondés de pouvoir de l'opinion publique. De fait, sans cet appui, ils prennent tout simplement figure de factieux voulant imposer une forme de gouvernement contre la volonté de la majorité.

Nous leur donnions à ce moment ce conseil que nous croyons judicieux.

— Vous parlez, dites-vous, au nom de l'opinion publique. Vous disposez des ressources financières utiles à la publicité, vous avez de l'influence. Votre rôle nous paraît tout tracé. Faites présenter dans chacune des circonscriptions électorales des candidats qui préconiseront dans leur programme les réformes que vous souhaitez apporter. Ces candidats ainsi appuyés seront sûrement élus, s'il est vrai que votre programme est en accord avec la majorité du sentiment populaire. Une fois élus, ils pourront facilement obtenir des réformes du parlement de Québec. On évitera ainsi la violence et les accrocs aux grands principes démocratiques, dont vous, tous les premiers, vous prétendez les ardens défenseurs. Reste, évidemment, l'éventualité où ces candidats mordraient tous, ou presque tous, la poussière. Cela peut se produire, mais ce sera la preuve manifeste que, contrairement à vos prétentions, l'opinion publique ne vous appuie pas.

Sans fausse modestie, il est permis de croire que ce conseil fut entendu à Québec; mais il ne fut sûrement pas entendu des réformateurs, qui ne prirent aucune part aux élections.

Depuis et jusqu'à ces derniers mois, ils ne se sont nullement préoccupés des affaires municipales. A voir leur serine inactivité, on eût pu croire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Y avait-il anguille sous roche? Comptait-on sur ce rapport, cuit d'avance, prétend M. le conseiller Raynault, de la commission nommée par M. Taschereau pour trouver un mode de gouvernement pour le plus grand Montréal? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons, c'est que les réformateurs ne sont sortis de leur tour d'ivoire que quelques semaines après le 25 novembre, quand le scrutin a établi péremptoirement que M. Taschereau ne pourrait imposer ses quatre volontés à la ville de Montréal.

Cependant, ne venons-nous pas d'indiquer le seul moyen d'opérer des réformes par la voie constitutionnelle? En sortir, c'est tomber dans l'arbitraire, c'est créer un régime congénitalement frappé d'un mal mortel.

Le passé nous le prouve. La commission administrative Décaré, qui prenait le sentiment populaire à rebrousse poil, était à peine créée que l'agitation commençait pour son abolition. Dans l'intervalle, cette agitation contrariait et annulait l'action des commissaires. En vue d'enrayer les agents du mécontentement, des choses cocasses se sont produites. N'est-ce pas cela qui a conduit au *dolce farniente* du Conseil législatif M. Modéré Martin? N'est-ce pas cela aussi qui nous a conduits à cette fameuse cédule B que l'on veut remplacer? Disons, en passant, qu'elle n'est aujourd'hui si critiquée que parce que des politiciens de Québec ont trouvé opportun de la fausser dans l'un

de ses rouages essentiels. Peu de temps après sa mise en vigueur, ils ont fait sauter ses freins, à coups de ciseau à froid, en enlevant au conseil les pouvoirs d'amender les rapports du comité exécutif. Cette simple suppression faisait du comité exécutif une dictature quintocéphale ou simplement tricéphale, car il suffisait que trois membres de l'exécutif s'acquiescent pour qu'ils conduisent la ville à toutes fins pratiques.

Violenter le sentiment populaire expose toujours à des dangers, puisque la violence appelle la violence, et il est surprenant que l'oublié au confère, qui a pourtant une longue expérience dans la matière. On a vu l'autre jour cet hurluberlu — peut-être n'est-ce pas de sa propre initiative — soutenir cette thèse effrayante: le parlement a tous les droits sur la ville de Montréal à qui il délègue ses pouvoirs. C'est donc au parlement d'imposer le bradoquin de torture ou le corset de fer, si cela lui chaut. C'est abolir d'un coup droit toutes les victoires, si précieuses soient-elles, remportées en faveur de l'autonomie municipale. C'est encourager le parlement — c'est-à-dire le gouvernement de Québec — aux pires molestations et aux pires exactions, à la centralisation à outrance, aux abus de pouvoir. C'est soutenir qu'une fille majeure — tellement majeure que son budget dépasse le budget provincial de dix millions, en dépit des tailles auxquelles nous assujettit la trésorerie provinciale, qui tond dans notre pré à bouche que veux-tu — doit rester éternellement en tutelle.

Nous tomberons donc toujours dans les mêmes erreurs! Chaque fois que l'on constate que tout ne va pas bien à l'hôtel de ville, on appelle la chirurgie à la rescousse pour qu'elle greffe ou ampute quelque chose à Concordia. Ce quelque chose peut être toute la tête. Exemple: la commission Décaré, véritable substitution, au chef de Concordia, d'un chef fabriqué de toutes pièces par le ministère québécois.

En réalité, c'est bien plus à la médecine qu'il faut recourir qu'au scalpel ou à la guillotine. Montréal souffre et a toujours souffert, à des degrés divers, d'infection politique. C'est cette morbidité qui lui a fait commettre ses pires erreurs. Que de schémas, de d'annexions jusqu'à (annexion déguisée plus nefaste que toutes les autres) la Commission métropolitaine! Les sages politiques ont saigné la ville à blanc, ont multiplié ses charges et, par-dessus le compte, ils ont détourné vers les coffres de Québec partie des ressources qui étaient siennes et dont elle avait besoin.

Le plus grand mal de Concordia, celui qui alarme les prêteurs, c'est son anémie financière, c'est son affaiblissement sous les charges, justes ou injustes — surtout injustes!

M. Duplessis a clairement indiqué la cure. Cette cure n'a rien de révolutionnaire. Elle consiste à tonifier la malade en lui restituant certaines sources de revenu, en lui rendant le produit de certaines taxes (que la trésorerie provinciale encaisse aujourd'hui sans vergogne et sans droit) et à la soulager de la charge insoutenable, dans tous les sens du mot, des municipalités déficitaires.

Voilà, nous semble-t-il, la thérapeutique urgente. Le reste viendra par surcroît. Concordia ayant recouvré ses forces, on pourra chercher à loisir la constitution politique qui lui convient le mieux.

Quelle que soit cette constitution, elle aura plus de chance d'être salutaire que celle jaillie du chapeau du ministre des municipalités, empressé de se montrer dans le rôle de prestidigitateur... à moins qu'il ne s'agisse tout simplement de détourner, par tous les moyens, l'attention publique des causes réelles du mal montréalais, afin que la main sordide de Québec continue de nous pressurer et de nous condamner à l'affaiblissement financier.

Louis DUPIRE

Soliloque

Son influence

Le ministre Machin monologue: "La fin s'en vient, j'ai peur. Il n'y a pas si longtemps, les gens lisent les journaux qui ne leur disent que ce qu'il fallait leur dire pour les garder sains; j'entends, favorable au gouvernement. Ni la Presse, ni la Patrie, ni le Canada, ni le Soleil, ni l'Événement ne racontaient ce qui se passait à Québec. Les plus graves accusations contre le régime, personne n'y faisait écho et personne, donc, n'en savait rien. "Si, il y avait bien le Devoir, dont c'est la spécialité, depuis toujours, de dire ce que les autres ne disent pas, et qui prétendait informer ses lecteurs de ce qui se passait en réalité; mais qui le lisait? Un petit groupe de gens. Ils savaient ce qui se passait, peut-être; mais ils étaient le petit nombre. Un ou deux autres quotidiens, de temps à autre, répétaient ce qu'il disait, ou faisaient comme lui et disaient ce qui se passait. Mais ils n'étaient pas aros, eux non plus, ils ne faisaient qu'une impression sur la masse. Tandis que maintenant... "A force de dire et de redire ce qui se passait, voilà-t-il pas que ce m... Devoir, profitant d'un mouvement de curiosité à la suite des élections du 25 novembre, a forcé les autres à rapporter un peu ce qui se passait dans la province? C'est grave. Ça peut devenir très grave. En tout cas, c'est inquiétant. S'il faut que les gens se mettent à trouver dans la Presse, dans la Patrie, dans le Canada, dans l'Événement, dans le Soleil, ailleurs aussi, un peu ce qui se dit et ce qui se passe, où allons-nous aller? Qui ça finira-t-il? Les gens voudront lire le Devoir pour tout savoir et il dit déjà tout, le m... journal! Il en a toujours plus long que les autres, sur tous les événements de Québec, il raconte tout, et ce qu'on ne trouve pas ailleurs.

EN PAGE 2:

Le texte du discours prononcé à l'inauguration de l'Exposition de la presse catholique par Sa Sainteté Pie XI.

Bloc-notes

Mgr Eugène Lapointe

Les dépêches nous apprennent que le Saguénay est en fête. On y célèbre les noces d'or de Mgr Eugène Lapointe. Par centaines et par centaines, les anciens élèves et les concitoyens de Mgr Lapointe se pressent autour de lui pour lui rendre hommage, pour célébrer ses rares mérites d'éducateur et d'ouvrier des oeuvres sociales.

Mais, ainsi que nous l'avons dit voici des semaines déjà, dès qu'on annonce ces fêtes, ce n'est pas la région du Saguénay et du Lac-Saint-Jean seule, c'est tout le Canada catholique et français qui doit s'associer à cet hommage.

Mgr Lapointe est prêtre depuis cinquante ans. Il était à peine teneur lorsqu'on le fit professeur au séminaire de Chicoutimi; il avait à peine une année de sacerdoce lorsqu'en dépit de sa jeunesse, ses hauts mérites lui firent confier la direction des élèves au séminaire. Depuis il a été pendant nous ne savons combien d'années supérieur de la maison et cette carrière de prêtre éducateur seule suffirait à justifier de magnifiques hommages. Mais elle n'épuise point l'activité de cet homme d'énergie calme, mais presque sans limite.

Après ses débuts à Chicoutimi, le jeune prêtre voulut aller en Europe compléter ses études. Il y porta des yeux très clairs et un esprit particulièrement éveillé. Il ne se contenta pas d'étudier dans les livres, il regarda autour de lui, avec insistance, les hommes et les choses. Revenu au pays, il entendit appliquer dans toute la mesure du possible les leçons qu'il avait recueillies en Europe. Il n'est pas de ceux qui ne voient les choses que lorsqu'elles sont achevées. Dans les principes il sait lire les conséquen-

Les actions de M. Nicol et du parti libéral dans le "Soleil"

Les annonces de la province et les abonnements

Si le public manifeste, on procédera à huit clos

(Voir page 3)

A QUEBEC

L'atmosphère politique est de plus en plus tendue

M. Taschereau ne veut pas entendre parler d'élections prochaines; mais elles s'en viennent malgré lui — "Le fleuve de boue va nous engloutir" — Conséquences dangereuses, du côté de la politique fédérale, dans toute la province — Malgré l'habileté du chef, le ministère se sent acculé

ces logiques, et les symptômes ont vite fait de lui déceler le mal et ses progrès probables.

Dès le début de l'ère industrielle de sa région, alors qu'on ne connaissait un peu partout que le type du syndicat neutre, importé des Etats-Unis, le futur Mgr Lapointe travailla à instaurer chez lui un type de syndicat d'esprit catholique. Et dans cette initiative on s'accorde à voir les débuts du syndicalisme catholique au Canada.

C'est l'amour chrétien des ouvriers qui engagea ensuite Mgr Lapointe dans sa grande lutte pour le respect du repos dominical. Dans un domaine qui nous intéresse particulièrement, Mgr Lapointe fut aussi un ardent précurseur. La presse libre, catholique, patriote, n'a pas eu chez nous de plus ardent champion. Voici quarante ans bientôt que nous l'avons entendu, sur ce sujet, prononcer les plus convaincants plaidoyers, qu'il appuyait d'efforts et de sacrifices dont lui seul connaît probablement l'étendue.

Les années ont passé. Le bon soldat a vu fleurir les oeuvres auxquelles il s'était dévoué. Il recueille aujourd'hui une partie des hommages qui lui sont dus. De loin, et très respectueusement, nous y joignons les nôtres.

Le sort en est jeté!

Le congrès conservateur ontarien s'est prononcé en faveur du rappel de la loi Hepburn qui garantit aux écoles de la minorité catholique une plus équitable part des impôts prélevés sur les sociétés par actions. Le nouveau chef du parti, M. Earl Rowe, accepte ce programme.

Nous l'avons indiqué hier: c'est le commencement d'une lutte dont les répercussions, selon toute probabilité, s'étendront bien au delà de la province de l'Ontario.

O. H.

Carnet d'un grincheux

Au train où va la session, des libéraux commencent à craindre pour la santé de leur chef. Qu'ils n'aient pas de craintes. M. Taschereau en reste à son régime.

En quinze ans le Soleil a reçu à même les fonds publics tout près de trois millions et demi de dollars, soit \$225,000 par an, soit \$750 par jour de publication. Evidemment, tout allait pour le mieux. Mais, le jour où cela manquera, Jacob trouvera la finance un peu dure...

Lorsque les fabricants de balles d'indium en vendent des masses aux Ethiopiens, ils ne savent pas qu'il y avait guerre en Afrique. En Angleterre, les nouvelles vont si vite vite...

Si M. Lancôt n'a pas de clientèle particulière, qu'on le sache. Et s'il en a une, voudrait-on faire croire qu'il en a honte, puisqu'on l'empêche d'en parler?

L'enthousiasme ministériel n'est plus à 110 cent.

M. Duplessis dit: "La canaille, qu'elle soit rouge, ou bleue, ou nationale, le m'en moque". M. Duplessis insinue donc qu'il y aurait de la canaille rouge. Et

Les forces ennemies sont consolidées

Non seulement le gouvernement n'a pu diviser les forces ennemies; mais il les a consolidées. Car de se sentir les coudes, d'être alignés devant les mêmes adversaires, de voir surtout le gouvernement s'en tenir strictement aux lignes de parti, résolu et obstiné à rejeter tout amendement, cela suffit pour dissiper les quelques nuages qui avaient pu se former.

Mais c'est, avant tout, l'enquête du Comité des comptes publics qui a provoqué la crise. Il y a eu trop de choses dévoilées et aussi trop de silence maladroit en face des questions directes pour que la situation puisse longtemps durer.

M. Gault a toujours défendu les trusts

Le gouvernement a pu soutenir un temps l'attaque oppositionniste et maintenir sa défaillante majorité en deux ou trois circonstances, grâce à une stricte discipline de parti. Il comptait que, le vote de confiance une fois acquis, les forces de l'opposition se diviseraient et que le découragement devant l'impossibilité d'un changement avant trois ou quatre ans favoriseraient les transfuges. Mais le gouvernement n'a conquis que M. Gault, "couverture digne du chapeau", a dit un député de l'opposition; et il a rendu de ce fait un service véritable à ses adversaires. Car M. Gault, lié à la haute finance montréalaise, a toujours été le défenseur obstiné des trusts et des grandes sociétés.

M. Dugas ne le rappelle pas à l'ordre?

A \$750 par jour, le Soleil louangeait fort le gouvernement. Mais, à \$750 par jour, le Soleil le défend de façon piètre, depuis des mois. Il est vrai que défendre le gouvernement, c'est faire baisser le tirage... Et il baisse déjà trop.

Soucis, inquiétude, craintes, catastrophe! autant de mots nouvellement entrés dans le dictionnaire ministériel. Et de force.

Blum et Mandel à Paris, Bercoivitch et Cohen à Québec: ces Français de l'bas et d'ici ont des aptitudes au gouvernement...

Le Grincheux

Le fleuve de boue va nous engloutir

Ainsi que le disait un libéral influent: "Nous n'avons guère d'issue. Si nous tenons le coup, le fleuve de boue qui monte autour du régime va grossir, déborder, nous engloutir pour vingt ans; car l'enquête va continuer, implacable, sans pitié; enquête conduite par des adversaires qui n'ont pas été au pouvoir depuis près de quarante ans et à qui nous ne pouvons, par conséquent, reprocher beaucoup de choses. Et cette enquête, elle est menée par un chef d'une extraordinaire habileté.

Il dénoncera la crapule rouge, bleue ou "nationale"

"Il est vrai que nous pourrions riposter par une contre-preuve d'éclat, mais d'avance Duplessis a ruiné la contre-attaque, quand il a déclaré qu'il dénoncera

souvent entre les mains de deux ou trois fonctionnaires ayant les connaissances nécessaires. A raison des frais énormes qu'entraînent les administrations distinctes de nos sept ports, la centralisation apparaît avantageuse. Le pays a engagé \$175,000,000 dans ses ports. Leurs recettes varient de \$7,000,000 à \$9,000,000, alors que leurs dépenses s'élèvent de \$10,000,000 à \$23,000,000. C'est un état de choses auquel il importe de remédier. Ce sera l'un des grands devoirs de la commission nationale, dont chaque membre sera un technicien.

L'audace, fruit de l'inexpérience

Le sénateur Rainville proteste contre la parole prononcée aux Communes par le ministre de la Marine. Celui-ci a dit que l'administration des ports par les anciennes commissions était si mauvaise qu'il n'oserait pas révéler leurs méfaits de crainte que le public ne perde toute confiance dans ses hommes publics. "L'audace, dit le sénateur, est l'un des fruits les plus précieux de l'inexpérience". Le ministre, ajoute-t-il, a attaqué sans raison des gens qui se sont dévoués sans compter à leur oeuvre. Il mentionne entre autres M. John Newman, le colonel Trihey et le personnel du port de Montréal, personnel admirable et zélé qui ne regarde pas à sa peine.

L'orateur note ensuite que les critiques dirigées contre les commissions par les députés des autres provinces s'adressaient surtout au port de Montréal. Il se met en frais de défendre la métropole.

Le principe de la Commission, fonctionnait depuis 106 ans à Montréal

M. Rainville relait d'abord l'histoire du port, depuis le temps où le roi de France réservait à jamais pour des fins publiques toute la rive du Saint-Laurent, à Montréal. Il rappelle ensuite les diver-

la crapule "bleue, rouge ou nationale" avec la même vigueur; et l'on peut être assuré qu'il le fera, ce qui ne fera qu'augmenter son prestige. Car il est indiscutable que la faveur qui a salué le mouvement de l'Union nationale, c'est le dégoût grandissant de la population pour le rougisme, le bleuisme et les vieilles rengaines partisanes qui ne lui ont apporté que misère et angoisse.

Les ministériels seraient balayés

"Le seul moyen d'enrayer l'enquête, c'est la dissolution immédiate des Chambres et une élection générale. Nous serons balayés — il ne faut pas être grand prophète pour le présenter — à moins d'un événement imprévu formidable. "Mais il nous restera l'espoir de reconquérir le pouvoir après quatre ans, lorsque les éléments de dissolution qui nous ruinent se seront éloignés. De plus, maintenir le régime actuel avec le lourd dossier qui est à se faire, c'est compromettre gravement le parti libéral fédéral."

M. Taschereau tiendra jusqu'au bout

La perspective n'est guère attrayante, mais il est certain que le premier ministre tiendra jusqu'au bout, car on ne l'accusera pas de fuir la bataille. Il luttera jusqu'à la fin, pour sauver son régime, et aussi sa carrière politique; car si l'Union nationale prend le pouvoir, c'est la fin politique de M. Taschereau, et à près de 70 ans, et aussi l'éclipse probable de la carrière politique de gens qui lui touchent de très près.

Alexis GAGNON

ses lois qui, depuis 1830, ont permis d'aménager le port de Montréal. Dans les 106 années écoulées depuis, on s'en est tenu constamment au principe de la commission. C'est sous la direction de Montréal qu'on est arrivé à faire les plus importants du monde. L'orateur décrit ensuite le port, qui peut recevoir à la fois cent grands océaniques, sans compter les navires fluviaux ou des lacs. Il parle de la voie ferrée du port, dont les rails s'étendent sur 70 milles, dont 50 sont électrifiés, puis des éleveurs à grain qui peuvent recevoir 15 millions de boisseaux. Grâce à un chargeur mobile, qui peut charger 2 millions de boisseaux par jour, trente navires peuvent faire le plein de blé sans abandonner leur mouillage; vingt-trois peuvent être chargés à la fois. Des experts étrangers ont dit du port de Montréal: "une merveille de l'habileté technique contemporaine", "le meilleur exemple d'organisation moderne d'un port maritime". Tout cela s'est fait grâce aux commissions.

Les revenus du port

Voyons maintenant le résultat financier de la gestion des commissions. Dans les trente années qui ont précédé 1923, les revenus du port ont doublé tous les six ans, passant de moins de 1-2 millions, à 5 millions et demi.

La crise a fait baisser ces chiffres, mais les revenus restent à 4 millions par année en chiffres ronds. La quantité de marchandises qui passent par le port augmente chaque année. En 1935, elle était de 11 millions de tonnes. Elle avait atteint le maximum, soit 12 1-2 millions, en 1928. Environ 1,800 océaniques ont passé par le port en 1935, d'une capacité de 5 millions de tonnes. La douane et l'accise perçoivent 80 millions de dollars par année au

(Suite à la page 8)

DEMAIN

Le "Devoir" publiera demain, avec ses rubriques ordinaires, ses larges revues de la presse et les dernières nouvelles du pays et de l'étranger, des articles spéciaux, notamment: "PAR DELA MM. LANCOT ET BERCOVITCH", par M. Georges Pelletier et une entrevue de M. André Laurendeau avec le président de l'Association catholique de la jeunesse française, à l'occasion du cinquantième anniversaire de celle-ci.

marque une date dans notre vie nationale. C'est un livre vrai, humain, optimiste que tous les Canadiens français doivent lire, faire lire et méditer. En vente au service de librairie du "Devoir"

CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 30 mai 1936.

JEUNE. Vig. Pente. messe en rouge.

Lever du soleil, 4 h. 17.

Coucher du soleil, 7 h. 38.

Coucher de la lune, 1 h. 18.

Pleine lune, le 6, à 10 h. 7 m. du matin.

Premier quart, le 14, à 2 h. 18 m. du matin.

Nouvelle lune, le 20, à 3 h. 41 m. du soir.

Premier quart, le 27, à 9 h. 52 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

NUAGEUX ET FRAIS. AVERSES LOCALES

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 60.

Minimum d'aujourd'hui 46.

Même date l'an dernier 55.

BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.53, 11 h. a.m.

29.58, Midi: 29.55.

Chiffres fournis par la Maison

M.-R. de Meul, 730-r. St-Denis, Montréal.

Un conseiller législatif ne peut entreprendre de travaux publics. M. Nicol, comme actionnaire du "Soleil", viole la loi, soutient l'opposition

Nouvelle intervention de M. Bercovitch — La majorité du comité des comptes publics écarte de nouveau la question de M. Duplessis à M. Henri Gagnon

Québec, 29 (D.N.C.) — L'enquête sur les comptes publics se continue ce matin, toujours sous la présidence de Me Léon Casgrain, et au milieu de la même atmosphère.

En effet, dès l'ouverture, M. Perrault, procureur général, apprend que Me Bernard Bissonnette, de Montréal, dont il a été question hier est arrivé à Québec et qu'il s'empresse d'aller le voir.

M. Maurice Duplessis refuse, disant qu'il va conduire son enquête comme il l'entend. Il trouve que M. Bissonnette aurait dû commencer par demander à être entendu, avant de faire le voyage. Il veut qu'il revienne mardi prochain, "avec son ami, M. Vautrin".

M. Perrault explique que M. Bissonnette lui a téléphoné de Montréal hier soir, sur la fin de la séance de la Chambre. Le procureur général a alors communiqué avec le président Casgrain.

M. Duplessis répond que c'est été de la courtoisie élémentaire de lui en parler, car il dit: Je représente quelque chose et j'étais en Chambre à ce moment.

M. Cléophas Bastien remarque que l'on a accusé Me Bissonnette d'avoir reçu des honoraires du département de la Colonisation. C'est justice de lui permettre de s'expliquer.

M. Duplessis répond qu'il a hier demandé un état de compte sur ce qu'a reçu M. Bissonnette et il ne l'a pas encore. M. Perrault suggère d'appeler M. Richard immédiatement pour produire cet état, mais le chef de l'opposition précise qu'il veut avoir le temps d'examiner la liste quand on la soumettra, avant d'entendre M. Bissonnette.

Le président Casgrain souligne que c'est un conseil et qu'il veut expliquer sa conduite, après avoir vu dans les journaux qu'il était question de lui.

M. Bastien affirme qu'il ne s'agit que de quelques minutes d'explications, mais M. Duplessis n'est pas si sûr que ça ne prendra que quelques minutes. On verra ça, dit-il.

On insiste pour appeler M. Bissonnette, mais M. Duplessis ne cède pas; cependant il ajoute qu'il fera l'impossible pour l'entendre au cours de la matinée.

M. Henri Gagnon

M. Henri Gagnon, président du Soleil, est alors rappelé comme témoin.

M. Duplessis — Dans la liste que vous avez produite comme montrant les montants reçus par la compagnie qui édite et possède le Soleil, je constate qu'il y a de simples données, au bout du chiffre indiquant l'année: dois-je comprendre qu'il s'agit de toute l'année dans chaque cas, du 1er janvier au 31 décembre?

M. Gagnon — Oui, ça comprend 12 mois de l'année.

M. Duplessis — Votre état est intitulé pour impressions et reliures, est-ce que la compagnie a fait des marchés ou contrats pour autre chose?

M. Gagnon — Non.

M. Duplessis — Est-ce qu'il y a eu des ventes de papier, du matériel de bureau?

M. Gagnon — Non, jamais.

M. Duplessis — Alors le Soleil n'a retiré, ni directement ni indirectement, d'autres montants que ceux mentionnés sur l'exhibé?

M. Gagnon — Non.

M. Duplessis — Je voudrais vous mettre en garde, parce qu'un examen rapide, que je vais compléter, me paraît indiquer qu'il y a des erreurs.

M. Gagnon — Tout est là, je crois. C'est une reproduction de ce qui paraît dans nos livres.

M. Duplessis — Il me paraît que vos états ne concordent pas avec les comptes publics.

M. Gagnon — Ce qui est inscrit sur l'exhibé représente les montants des travaux faits pour le gouvernement. Seulement, certains items ont été payés plus tard, de sorte qu'il est impossible que la collection et les montants correspondent avec les comptes publics. Il s'agit ici du montant des factures pour tous les travaux faits.

Les abonnements

M. Duplessis — Est-ce que le Soleil reçoit de l'argent de la province pour abonnements?

M. Gagnon — Comme tous les journaux. Un département, par exemple, nous écrit pour demander un abonnement, nous le lui envoie. Nous avons peut-être une cinquantaine d'abonnements comme ça. On reçoit le prix de l'abonnement, c'est tout.

M. Duplessis — Y a-t-il autre chose que vous recevez et qui n'apparaît pas sur la liste produite?

M. Gagnon — Non, parce que vous n'attendez pas, vous achetez le journal directement.

"Je ne l'achète pas, je le jette"

M. Duplessis — Non, je ne l'achète pas, je le jette.

Le public rit bruyamment.

Le président rappelle aux auditeurs que le comité est heureux d'avoir le public dans la salle, mais à condition qu'il respecte les règlements et qu'il ne manifeste pas; autrement, il sera nécessaire de procéder à huis clos.

M. Duplessis proteste. Il s'étonne que le président fasse des objections quand celui qui est chargé de les faire, M. Bercovitch, dit-il, n'en a pas fait.

Le président remarque qu'il désire simplement maintenir l'ordre et que ça ira bien s'il a la collaboration du chef de l'opposition. L'interrogatoire continue.

Les annonces de la province

M. Duplessis — Est-ce que la province prend de l'annonce dans le Soleil?

M. Gagnon — Non... Oui, mais accidentellement.

M. Duplessis — Ça n'est pas mentionné, ce que vous avez reçu pour annonces, dans l'état produit?

M. Gagnon — Non.

M. Duplessis — Ça fait deux choses non mentionnées, ça.

M. Gagnon — Deux petites choses.

A même les fonds publics

M. Duplessis — On y verra. Mais voudrez-vous produire la liste de tous les montants, revenus, payés à la compagnie qui édite le Soleil, à même les fonds publics de la province, soit pour le gouvernement ou les commissions nommées par le gouvernement, à quelque titre ou à quelque cause que ce soit?

M. Gagnon — Oui.

Les actions du "Soleil"

M. Duplessis — Vous avez dit que le Soleil avait un capital de 50,000 actions nominales entièrement payées. Dans l'article que vous avez écrit et que j'ai cité l'autre jour, vous disiez que M. Nicol détenait, tant en son nom qu'au nom du parti libéral, la majorité des actions.

M. Gagnon — Oui.

M. Duplessis — Voulez-vous nous dire combien d'actions détient M. Nicol et combien en détient le parti libéral?

M. Peter Bercovitch se lève, disant qu'il y a une objection maintenue contre la même question. Le président Casgrain l'approuve, et M. Perrault parle dans le même sens. M. Duplessis soutient que ça n'est pas la même question. M. Perrault lit la question dans le rapport sténographique et le passe à M. Duplessis.

Actionnaire sans portefeuille?

M. Duplessis — Nous voulons savoir si M. Nicol, qui est ministre sans portefeuille dans le cabinet, est aussi actionnaire sans portefeuille dans le Soleil.

L'argumentation se continue, et le président demande au sténographe de copier la question que vient de poser M. Duplessis pour la comparer avec la précédente. M. Duplessis trouve que c'est long, et il dit qu'il va changer sa question pour une autre.

M. Duplessis — M. Gagnon, voudrez-vous nous dire combien M. Nicol détient de parts, personnellement?

M. Bercovitch. — Je m'objecte. C'est la même question, mais divisée en deux.

M. Duplessis — M. Nicol est ministre sans portefeuille. Il est payé par le gouvernement. Il est aussi leader du gouvernement au conseil législatif.

Donner d'une main et recevoir de l'autre

Nous voulons savoir comment il s'y prend pour donner d'une main et recevoir de l'autre. De par ses fonctions, il est censé participer à l'administration des fonds publics, et d'un autre côté, il participe à l'administration du Soleil, qui reçoit beaucoup d'argent des fonds publics. Nous voulons savoir si son attitude est convenable et même légale. Je ne vois pas comment on pourrait avoir objection à ce que l'on fasse la lumière sur un sujet aussi important.

Nous faisons une enquête sur les fonds publics, pour déterminer s'ils ont été mal administrés, que ce soit par des ministres ou par d'autres. Car nous voulons que tous les coupables, petits ou gros, soient punis. Même pour M. Nicol et pour le Soleil, il serait mieux que l'on pût en faire un exemple de punition et de la vérité. Autrement, on va penser que l'on a honte d'admettre la vérité. Si personne ne pense que M. Nicol et le Soleil font mal, pourquoi ces objections?

La vie privée des gens

M. Bercovitch. — Nous avons déjà une décision qui a été rendue, à l'effet que l'on ne pouvait entrer dans la vie privée des gens. Voici maintenant que l'on répète la question qui a été posée et sur laquelle nous nous sommes prononcés. C'est la même, mais divisée en deux. Aussi longtemps qu'il y aura des ré-

glements, je demanderai qu'on les respecte et qu'on s'y soumette.

M. Drouin. — Je trouve étrange l'attitude du député de Saint-Louis. Mon savant collègue dit que nous divisons la question. Ce n'est pas du tout la même chose que tantôt. M. Nicol est leader du gouvernement au conseil législatif et il est ministre sans portefeuille. Nous avons le droit de contrôler la dépense des deniers publics. Nous avons par conséquent le droit de savoir s'il y a des gens qui profitent illégalement des deniers publics. Or, les statuts sont très clairs. Une loi décide qu'aucun membre du conseil législatif ou membre de l'Assemblée législative n'a le droit d'entreprendre des travaux publics. Or, le Soleil, dit M. Nicol, est actionnaire, entreprend des travaux publics.

La loi n'est pas claire

Voici un membre du conseil législatif. Nous n'avons pas le droit de savoir ce qu'il reçoit du gouvernement ni dans quelle proportion il est intéressé dans le Soleil. Qu'est-ce donc que nous pouvons savoir si on ne permet pas cela?

M. Caron (Hull). — La loi n'est pas aussi claire que cela.

M. Tremblay. — Vous ne comprendrez jamais rien.

Le député de Hull lit le premier paragraphe de l'article qui rend indigne ou inhabile à voter les personnes actionnaires ou directeurs de compagnies qui entreprennent des travaux publics.

M. Caron. — Je comprends que par travaux publics il s'agit de travaux de voirie ou autres du même genre. L'article n'est pas clair et je prétends qu'il ne s'applique pas ici.

M. Duplessis. — Le député de Saint-Louis répète sans cesse qu'il n'est pas ici pour faire de la politique. Il le répète si souvent que tout le monde s'aperçoit clairement qu'il en fait. Quant à nous, le peuple sait ce que nous faisons ici.

M. Bercovitch. — C'est absolument la même chose, si ce ne sont pas les mêmes mots, et je m'objecte.

Chaos

Le député de St-Louis dit de suivre les règlements. La meilleure manière de suivre les règlements, c'est d'observer la loi. Or, la loi est très claire. Elle dit que nous sommes tombés dans le chaos. Les chaos ne nous intéressent pas. Peu importe les chaos si une fois que nous les avons franchis nous devons atteindre la vérité. Nous voulons éviter l'abîme et l'abîme c'est là où s'engouffrent les millions des deniers publics.

Les travaux du "Soleil" sont des travaux publics

Le député de Hull dit que la loi n'est pas claire. Nous sommes ici pour la lumière. C'est clair, cet article. On parle de travaux publics. Les statuts sont rédigés en français et le français est la langue claire par excellence. Les travaux, exécutés par le Soleil sont des travaux publics exécutés au détriment de l'intérêt public. Si dans la loi on avait voulu désigner uniquement les travaux de voirie ou l'aurait dit. On ne prétend pas que tous les législateurs sont des imbéciles. Même dans le cas qui nous occupe il s'agit de travaux de voirie, car les travaux exécutés par le Soleil mettent la province dans le chemin (rues).

On fait ces travaux avec l'argent du peuple et nous n'aurons pas le droit de savoir quelle est l'attitude de M. Nicol et de quelle manière sont dépensés les fonds publics. Je me demande si le gouvernement n'est pas, par son attitude, le premier responsable des doutes qui règnent dans le public quant à l'honnêteté de l'administration. Si on ne répond pas et si le président décide que la question n'est pas légitime, ceci confirmera l'opinion publique.

Les règlements et le bon sens

M. Casgrain. — J'ai la lourde tâche de décider. Or, pour cela il me faut me baser sur les règlements.

M. le Dr Paquette. — Surtout sur le bon sens.

M. Casgrain. — Nous sommes régis par l'article 390 et il est très clair. C'est le chef de l'opposition qui a choisi ce comité. Je ne dis pas que l'opposition n'a pas le droit de savoir combien M. Nicol détient de parts dans le Soleil, mais ce n'est pas du ressort de ce comité.

M. Duplessis — Vote.

Pour la décision — MM. Bastien, Godbout, Mercier, Perrault, Bercovitch, Bergeron, Caron, Casgrain, Connors, Dansereau, Delagrave, Rabbott, Gaudet, Messier, Taschereau, Thurber et Turcotte — 17.

Contre la décision — MM. Bourque, Drouin, Duguay, Duplessis, Fisher, Hamel, Paquette, Tardif, Tremblay et Trudel — 10.

La séance continue.

Le Dr Hamel frappe

Me F. Choquette

Québec, 29. — A la sortie de la séance du comité des comptes publics, une violente querelle a éclaté entre M. le Dr Hamel, député de Québec-Centre, et Me Fernand Cho-

Les doctorats honorifiques de l'Université de Montréal

La R. M. Allaire, Mme L. de G. Beaubien, MM. J.-B. Lagacé, William Proctor, Aegidius Fauteux, Adélard Godbout, Dr C. D. McGilvray, Dr W. J. R. Fowler, Dr Georges Hilton, L.-P. Roy, Adrien Morin, E.-Z. Massicotte

Remerciements de MM. Lagacé et Proctor

(Liste des grades et des prix, en page 6)

Ce 29 mai est une journée universitaire particulièrement brillante.

La cérémonie de la huitième collation solennelle des grades de l'Université de Montréal s'est déroulée ce matin de façon imposante. Non seulement, des centaines d'élèves ont obtenu des diplômes, mais douze personnages éminents ont reçu des doctorats honorifiques.

Cet après-midi, plus de mille diplômés feront l'ascension de la montagne pour aller visiter l'immeuble de la future Université, prendre un goûter et entendre quelques brefs discours, sur la situation universitaire.

Dès 9 heures ce matin, le perron et les portiques de l'Université, rue Saint-Denis, présentent un coup d'oeil pittoresque. Les toges de toutes les couleurs se détachent nettement sur le gris des pierres. Les professeurs et les officiers supérieurs causaient joyeusement entre eux et accueillent avec empressement les nouveaux docteurs et les invités d'honneur. On reconnaît dans les groupes: Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, représentant Son Excellence Mgr Gauthier comme chancelier de l'Université; M. Olivier Maurault, P.S.S., recteur de l'Université; M. Eustache Morgan, principal de l'Université McGill, assistant pour la première fois à la collation des grades de l'Université de Montréal; M. le chanoine Emile Chartier, vice-recteur, aumônier général et chef du protocole; M. Victor Doré, président de la Commission d'administration de l'Université; M. Edouard Montpetit, secrétaire général, prenant part pour la première fois à une cérémonie publique depuis sa convalescence; M. René Turck, consul général de France à Montréal; M. Roméo Neveu, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada; et autres.

Les nouveaux docteurs honorifiques formaient un groupe en vedette.

Docteurs de l'Université de Montréal: révérend M. de G. Beaubien, M. Jean-Baptiste Lagacé et M. William Proctor.

Docteurs en lettres: M. Aegidius Fauteux.

Docteurs en médecine vétérinaire (décernés en aussi grand nombre, à l'occasion du cinquantième de la fondation de l'Ecole de médecine vétérinaire d'Oka): docteur C. D. McGilvray, docteur W. J. R. Fowler, docteur Georges Milton, Louis-Philippe Roy, Adrien Morin.

Deux autres docteurs, M. Adélard Godbout (médecine vétérinaire) et E.-Z. Massicotte (es lettres) étaient absents).

La cérémonie

Le défilé des élèves et des professeurs de l'Université au théâtre Saint-Denis s'est fait avec ordre, selon le protocole. Dans le théâtre, sur la scène, Mgr Deschamps occupait la place d'honneur, au centre; M. Maurault était à l'extrême droite et M. Montpetit à l'extrême gauche. Les professeurs, les invités et les docteurs ont pris place sur la scène eux aussi.

Chaque secrétaire de Faculté ou Ecole a proclamé les noms des diplômés. Ceux-ci ont traversé la scène pour cueillir leur diplôme et ont baissé au passage l'anneau de Son Excellence.

Quelques élèves ont remporté des succès éclatants et ont été longuement applaudis. Ainsi le Frère Gérard Hamel, C.S.V. (Ecole des Hautes Etudes commerciales) remporte à lui seul neuf récompenses. Les autres élèves qui ont cueilli le plus grand nombre de médailles et prix sont les suivants: Gilles Lévesque et René Larivée, en droit; Léopold Morissette, en médecine; Gabriel Priore et Pierre Poulin, en pharmacie; Léo Brossard, Louis-Philippe Cousineau et Jean-Paul Lecavalier, à Polytechnique; J. Emmanuel Lacroix, Hautes Etudes; Henri Bélanger, optométrie.

Le sous-comité des bills privés au palais de justice lundi

A l'hôtel de ville on a reçu ce matin une lettre de M. Bouchard, invitant les échevins à assister à une séance du sous-comité du comité des bills privés nommé pour étudier les projets de réforme de l'administration municipale. Cette séance aura lieu lundi matin à 10 heures, au nouveau palais de justice.

quette, témoin à l'enquête ce matin.

M. Choquette a dit à la cantonade: "Nous ne sommes pas de la racaille, nous, comme les nationaux!"

M. le Dr Hamel s'est retourné et a donné un coup de poing à la figure de M. Choquette.

M. Choquette a voulu enlever son par-dessus pour entrer en querelle avec ses amis l'on est empêché. La police est arrivée là-dessus et après une longue discussion où chacun a pris des noms, on s'est séparé.

LES DOCTORATS HONORIFIQUES

Le secrétaire général de l'Université, M. Montpetit, donne tout d'abord lecture des extraits des procès-verbaux de la Commission des études dans lesquels e-l'ci expose les raisons qui la poussent à accorder ces doctorats. Chaque extrait est un véritable panegyrique du nouveau docteur.

Le recteur de l'Université, M. Maurault, P.S.S., confère officiellement ensuite le grade honorifique et fait précéder son geste d'un bref discours élogieux à l'adresse des personnages cités à l'ordre du jour. Voici un aperçu de chacun des petits discours du recteur:

La révérende Mère Allaire

Née de parents canadiens, en Nouvelle-Angleterre, Mère Marie-Virginie Allaire fait profession chez les Sœurs Grises en 1906 et passe les premières années de sa vie religieuse dans des hôpitaux des Etats-Unis. Après un croquet par Saint-Boniface, elle arrive à Montréal en 1925. Mère Allaire a fait un voyage d'étude en science hospitalière en Europe comme déléguée de l'Université. En 1932, elle a organisé la Conférence des hôpitaux catholiques de la province de Québec. Le doctorat de l'Université lui décerne aujourd'hui n'est qu'un faible témoignage de l'admiration qu'elle porte à son oeuvre hospitalière et à toute l'oeuvre de sa vénérable communauté.

Madame Louis de G. Beaubien

Fondatrice de l'hôpital Sainte-Justine, Mme Beaubien est encore la présidente. Son dévouement, son énergie, ses sacrifices et ses initiatives ont forcé le succès. Son activité a été contagieuse. Après le Souverain Pontife, après le pape, c'est elle qui a été la grande-Bretagne de l'Université de Montréal lui a décerné sa plus haute distinction: le doctorat de l'Université honoris causa.

M. Jean-Baptiste Lagacé

M. Lagacé est le fondateur de la chaire d'histoire de l'art de l'Université de Montréal. Il n'a cessé d'occuper cette chaire depuis 35 ans, car rarissime sur ce continent. M. Lagacé a beaucoup contribué à former le goût artistique de ses concitoyens et de la nouvelle génération, en particulier de nos écoles primaires et supérieures. C'est pourquoi, l'Université, par la voix de son recteur, ancien élève de M. Lagacé, se déclare heureuse de lui conférer le doctorat de l'Université honoris causa.

M. William Proctor

M. Proctor, natif de Cincinnati, étudia la chimie à la Sorbonne en 1897. La maladie de son père le ramène en Amérique. A 43 ans, il se remet aux travaux scientifiques à l'Université Columbia. Il fonde quelques années plus tard le laboratoire de biologie marine de Bar Harbor, dans le Maine; il fonde d'autres institutions scientifiques et se fait le bienfaiteur d'autres encore. Son nom figure dans nombre de sociétés savantes. Ses publications sont nombreuses. Il rédige en grande partie les Mémoires publiés par le Biological Survey of the Mount Desert Region. Bref, l'homme d'affaires qui a fait ses preuves est savant par goût et vocation. A tous ces titres, M. Proctor mérite très justement la distinction que l'Université de Montréal lui accorde en le proclamant docteur es sciences honoris causa.

M. Aegidius Fauteux

Après de fortes études dans les maisons sulpiciennes et une brève mais brillante carrière dans le journalisme, M. Fauteux accepte, jeune encore, comme répondant parfaitement à ses aspirations, le poste de conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice. A ce titre, il fut aussi pendant près de quinze ans le bibliothécaire de l'Université. Les vingt ans que M. Fauteux passa à la bibliothèque sulpicienne furent des années de labeur extrêmement fécond et d'un austère bonheur. Outre ses mille et un articles de journaux et de revues, M. Fauteux a publié plusieurs ouvrages et il nous en promet d'autres: un catalogue des Incunables canadiens et un Dictionnaire des patriotes de 1837-38. Dans le domaine historique, M. Fauteux est devenu une autorité qu'il s'impose à l'étranger tout autant que parmi nos compatriotes. Cette autorité a même attiré sur lui l'attention des pouvoirs publics. On sait qu'il est présentement conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal.

Par la distinction que l'Université lui confère, celle-ci entend lui marquer sa vive admiration et sa profonde gratitude. Le Recteur est donc heureux de proclamer M. Fauteux docteur es lettres honoris causa.

M. Adélard Godbout

Le ministre de l'agriculture de la province de Québec est déjà de la maison depuis deux ans. Nous nous réjouissons qu'un nouveau

doctorat l'unisse intimement à nous. Sa compétence et son activité le rendent éminemment apte à remplir la haute situation qu'il occupe. Le Recteur se déclare très honoré de lui conférer — in absentia, M. le ministre étant retenu à Québec par les travaux de la session — le doctorat de médecine vétérinaire honoris causa.

Le docteur C.-D. McGilvray

Natif de Glasgow, M. McGilvray vint au Canada en 1886. Il s'occupait de médecine vétérinaire dans l'ouest canadien d'abord. Depuis 1918, son activité rayonne dans l'est. Il est actuellement principal du collège vétérinaire de Guelph. M. McGilvray a publié plusieurs ouvrages scientifiques et s'occupe spécialement des glandes. L'Université de Montréal est honorée de décerner à un savant de si haute compétence un doctorat en médecine vétérinaire honoris causa.

Le docteur M.-J.-R. Fowler

M. Fowler est professeur depuis vingt-cinq ans à l'Ontario Veterinary College. Il a livré le fruit de ses patientes recherches dans plusieurs publications. Il préside plusieurs sociétés chévales. L'Université décerne avec plaisir à cet éminent professeur et praticien le doctorat en médecine vétérinaire honoris causa.

M. George Hilton

Né en Russie, de parents anglais, M. Hilton arrive au Canada en 1888. Il pratique sa profession de médecin vétérinaire au Portage-la-Prairie. Il est aujourd'hui directeur de l'inspection vétérinaire de la santé des animaux au ministère fédéral de l'Agriculture. Il a accompli plusieurs missions à l'étranger. L'Université s'honore de le compter à l'avenir parmi ses docteurs en médecine vétérinaire honoris causa.

M. Louis-Philippe Roy

Il est l'arrière-neveu d'Augustin-Norbert Morin. Ancien élève et ancien professeur à Oka, il organise et gère entretemps la ferme modèle de Saint-Sulpice, au lac des Deux-Montagnes. Il est le fondateur des fermes de démonstration. M. Perron, alors ministre de l'Agriculture, l'a appelé à formuler un programme d'action agricole. Il a procédé en 1930 à la plantation d'un verger de 150 acres. M. Roy nous fait honneur chez nous et à l'étranger. C'est pourquoi le Recteur de l'Université de Montréal est particulièrement heureux de le proclamer docteur en médecine vétérinaire honoris causa.

M. Adrien Morin

Diplômé de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, il se livre d'abord à l'agronomie. Aujourd'hui il est directeur du service de l'industrie animale. Il a voyagé en Europe, a publié un bulletin sur l'exploitation du troupeau laitier. Il travaille à la réhabilitation des races bovine et chevaline proprement canadiennes. M. Morin aime sa profession et la sert de tout son talent. L'Université lui décerne avec plaisir le grade de docteur en médecine vétérinaire honoris causa.

M. E.-Z. Massicotte

L'Université a décerné un douzième doctorat es lettres honoris causa, à M. E.-Z. Massicotte, chef du service des archives judiciaires, il y a trois semaines au cours d'une réunion au Cercle Universitaire.

Remerciements de M. J.-B. Lagacé et de M. Proctor

Après quelques mots à l'adresse des nouveaux docteurs, M. Lagacé déclare:

Nous avons tous le sentiment très net, veuillez le croire, monsieur le recteur, que l'Université, en nous élevant à la dignité de docteur honoris causa, a voulu bien plus rendre témoignage à l'idée dont nous sommes les humbles serveurs, que récompenser nos modestes mérites. Chacun de nous, dans sa sphère respective, a fait à l'oeuvre de son choix le don total de son intelligence et de son cœur, prêtant à son compte la belle devise d'Annunzio: "J'ai ce que j'ai donné". C'était déjà pour nous une richesse à laquelle l'Université daigne ajouter un titre d'une valeur inestimable.

Dans la course au flambeau, le flambeau est tout; le cœur n'est rien, n'est-ce pas de porter le plus loin possible la flamme qui lui est confiée, flamme de la charité qui console et sauve, flamme de la science qui dissipe des ténèbres, flamme de l'art qui, au bord des âmes, fait se lever l'aurore de la beauté?

Qu'importe après cela que, son pied, heurtant une pierre, il s'affaisse épuisé, à bout de forces! La contagion de son exemple aura été telle que cent mains se tendront pour ramasser le flambeau tombé et l'on verra alors le vainqueur, l'élu, beau de sa jeunesse et de sa vaillance, les yeux tout remplis de son rêve, reprendre en chantant la course vers l'idéal.

Cette très vieille histoire, c'est toute l'histoire de l'Université. Au nom des docteurs de langue anglaise, M. Proctor ajoute quelques mots. Il remercie l'Université de Montréal et son Recteur magnifique de l'honneur qu'ils leur confèrent. Il fait une allusion discrète à la situation pénible du point de vue financier de l'Université, et ajoute, que, malgré ces obstacles, elle poursuit avec succès des travaux scientifiques qui ont leurs échos dans les universités et instituts scientifiques des Etats-Unis.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Le règlement du Vatican sur les pèlerinages

Ils doivent être tout à fait distincts des voyages de plaisir ou de repos — Approbation nécessaire de l'autorité ecclésiastique — Les prix — L'organisation "technique" des pèlerinages interdite au clergé

Cité du Vatican, 29. (S.P.A.) — Des centaines de pèlerins sont dans la Cité du Vatican, pour participer, dimanche prochain, à la célébration du 79^e anniversaire de naissance de Sa Sainteté Pie XI. Ils font partie de groupes qui inaugurent le règlement que, le mois dernier, la Congrégation du concile a promulgué, afin que le fidèle entreprenant un pèlerinage puisse faire un voyage qui ait le véritable caractère d'un pèlerinage. Dans ce nouveau règlement, la Congrégation rappelle que le pèlerinage doit garder en tout temps son caractère religieux et qu'on doit le considérer comme un véritable acte de piété. Par conséquent, explique-t-elle, il doit être tout à fait distinct du voyage de plaisir ou de repos. Il faut éviter tout ce qui est inconciliable avec la nature religieuse du projet. L'autorité ecclésiastique a seule le droit de déterminer et de diriger les pèlerinages. Donc, une organisation d'affaires, fût-elle dirigée par une congrégation religieuse, ne peut en-

treprendre et guider un pèlerinage sans avoir au moins l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Cette autorité prendra des mesures pour que tout pèlerinage soit préparé et effectué sous la direction d'hommes d'une vertu notoire. Il faut qu'un prêtre accompagne les pèlerins en qualité de directeur spirituel.

Le nouveau règlement veut qu'on exclue des pèlerinages toute pensée de bénéfices pécuniaires. En fixant les prix, les directeurs des pèlerinages se rappelleront qu'il faut que ces pieux voyages soient accessibles au fidèle qui est dans une médiocre situation de fortune. Donc, on ne doit demander au pèlerin rien de plus que ce qui est nécessaire à une administration prudente, et il faut renoncer tout à fait à toute pensée de profit.

La Congrégation interdit au clergé l'organisation "technique" des pèlerinages. Elle veut qu'on confie cela à des "laïcs experts et dignes de confiance".

Réunion de l'Amicale St-Laurent

Les anciens demandent la solution immédiate du problème universitaire — L'action catholique devrait être le but de toutes les amicales

M. Georges-P. Laurin élu président

Plusieurs centaines d'anciens élèves du Collège de St-Laurent se pressaient, joyeux, mercredi, dans les salles du collège pour participer à la réunion annuelle de l'amicale, qui avait lieu sous la présidence conjointe du président de l'Amicale, M. l'abbé J.-Armand Champagne, curé de St-François-Solano, et du supérieur du collège, le R. P. Armand Grou, C.S.C.

Il y eut un joyeux souper de famille de tous les anciens, dans le grand réfectoire du collège, décoré aux couleurs papales. A l'issue du banquet, il y eut quelques discours puis l'on procéda aux élections des officiers de l'Amicale pour l'an prochain. Les Anciens assistèrent ensuite au salut du T. S. Sacrement puis à une soirée intime, dans le grand parloir.

Le Père Grou et l'action catholique

Le supérieur du Collège, le R. P. Armand Grou, C.S.C., après avoir dit aux anciens combien l'Alma Mater était heureuse de les accueillir de nouveau au foyer collégial et combien elle était reconfortée par leur reconnaissance, a demandé à l'Amicale de faire de l'action catholique le but principal de son activité. Les anciens de nos collèges classiques doivent donner l'exemple, entrer les premiers dans les associations paroissiales, se mettre à la disposition de leurs évêques et de leurs curés.

Le Père Supérieur mit aussi les anciens en garde contre les fausses doctrines du communisme, contre les accusations ridicules et injustifiées lancées contre le clergé séculier et les religieux. Il leur demanda, à eux qui ont vécu tout près des éducateurs religieux, qui ont connu leur pauvreté et leurs sacrifices, de réfuter le mensonge et de rétablir la vérité.

Rapport annuel et discours des présidents

Le R. P. Emile Legault, C.S.C., directeur de l'Amicale et chef du secrétariat des anciens, a lu le rapport annuel de l'Amicale et a accusé un déficit. Il en a profité pour demander aux anciens de prouver leur sympathie envers l'Alma Mater en assistant à toutes les réunions et fêtes données au Collège. Il a annoncé que les deux bureaux d'administration de l'Amicale, le bureau senior et le bureau junior ont décidé de tenter une expérience nouvelle, l'automne prochain: l'organisation de dîners intimes des

anciens qui auront lieu à Montréal et permettront aux confrères de se tenir plus fréquemment en contact.

M. l'abbé J.-A. Champagne, président sortant de charge, énuméra les motifs nombreux qui ont les anciens de St-Laurent d'aimer leur Alma Mater et de revenir périodiquement lui témoigner leur gratitude. Il suggéra aux anciens de payer l'éducation et l'instruction d'un futur prêtre qui serait leur prêtre, leur religieux, un fils dont ils pourraient justement se montrer fiers.

M. Georges-P. Laurin, notaire, ex-député de Jacques-Cartier aux Communes, qui a été élu à l'unanimité, président de l'Amicale, rendit hommage aux éducateurs de St-Laurent, à leur dévouement inlassable, à leurs remarquables succès pédagogiques.

Vœu en faveur de l'Université

Les anciens ont voté, à l'unanimité, une motion par laquelle ils déplorent la situation pénible faite à l'Université de Montréal, et un vœu priant la population de Québec et ses gouvernants de régler immédiatement le problème de l'Université de Montréal.

Les officiers de l'Amicale

Voici quels seront les officiers de l'Amicale, pour 1936-37: Président: M. Georges-P. Laurin, N.P., vice-présidents: MM. l'abbé Maximilien Lacombe et M. W. Gariépy, M.P., directeurs: MM. Emile Corbeil, Dr Albert Gratton, Docteur Gaston Bernard, Eugène Guay, l'abbé Albert Rivest, Dr Ernest Trotter, Chs-Ed. Mayer, Ernest Prud'homme, l'abbé H. Limoges, M. Félix Fortin. Un comité d'honneur a été formé comme suit: président: S. E. Mgr E. Limoges; membres d'honneur: S. E. Mgr Alfred Lepailleur, S. E. Mgr M. Kiley, Mgr Geo. Charlier, M. le chanoine Th. J. Heffernan, Hercule Gohier, R. O. Grotto, Napoleon Garneau, R. P. Albert Cousineau et M. Elzéar Roy, N.P.

Le R. P. Emile Legault, C.S.C., conserve ses fonctions de directeurs au Secrétariat des anciens.

MM. Drouin, Boyer et Monette à Ste-Martine

Me Auguste Boyer, candidat de l'Union nationale dans le comté de Châteauguay, aux élections du mois de novembre dernier, tiendra une assemblée dimanche prochain, à 2 heures de l'après-midi, heure solaire, à Sainte-Martine. Il sera accompagné de M. Oscar Drouin, député de Québec-Est, de M. Gustave Monette, C.R., et d'autres amis.

Si la température est favorable, cette assemblée sera tenue sur le terrain de l'Exposition; au cas de pluie elle aura lieu dans la salle de l'Ecole d'agriculture.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Les funérailles du Dr Gariépy

A SAINT-NICOLAS D'AHUNTSIC

Les funérailles de M. Ernest Gariépy, médecin, ont eu lieu hier matin à l'église Saint-Nicolas d'Ahuntsic. De nombreux médecins, des hommes de diverses professions, des hommes d'affaires, formaient un cortège imposant.

L'abbé Louis Borel, aumônier au Mont-LaSalle, de Laval-des-Rapides, a fait la levée du corps; l'abbé Alexandre Gratton, curé de la paroisse, assisté comme diacre de l'abbé Joseph Gariépy, des Missions étrangères, et comme sous-diacre, de l'abbé Gérard Gariépy, tous deux cousins du défunt, a célébré le service.

L'abbé J.-A. Génier, de Ferme-Neuve, et le Père Joseph Allaire, jésuite, du Sault-au-Récollet, ont célébré des messes aux autels latéraux. Un grand nombre de membres du clergé séculier et régulier avait pris place dans le sanctuaire. On reconnaissait, entre autres, Mgr Chaumont, vicaire général et directeur diocésain de l'action catholique.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Roger Gariépy; ses frères, MM. Achille et Lucien Gariépy; et MM. Philippe, Jules et Ulric Guénette, Osias Desjardins, J. Desroches, Ernest Fréchette et plusieurs autres parents.

Dans le cortège: Mre J.-Alfred Julien, c.r., Mre Maurice Julien, M. Léon Trépanier, M. Amédée Monnet, les docteurs Oscar Mercier, J.-E. Dubé, J.-B. Prince, R. Doré, V. Clérout, J.-E. Racicot, J.-R. Pénin, A. Ethier, C. Hébert, J.-H. Rivard, A. Forget, J.-H. Roux, Z.-A. Crépeau, P. Bourgeois, C. Langlois, G. Baril, C.-E. Décar, J.-A. Mousseau, J.-L. Lamy, Chs-E. Casgrain, L. Charbonneau, E. Mathieu, C.-A. Milot, J.-S. Beaudry, J.-S. Lalonde, Paul Riopel, A. Gadois, J.-A. Vidal, E. Meunier, A. Derome, J.-A. Gaisse, A. Bertrand, A. Gadois, J. L'Heureux, A. Deguise, J.-E. Laurin, E. Verdon, O. Noisette, J.-Y. Laurier, R. Blouin, U. Brissette, W. H. Lebel, Aimé Cousineau, Georges Pelletier, G.-A. Misan, c.r., J.-A. Leduc, Théo, Grothé, René Labelle, Roger Duhamel, R. Boek, R. Lapointe, A. Dubois, A. David, J.-Bte Hamel, R. Trudel, H. Desroches, A. Desroches, Arthur, Lacroix, J. Desnoes, R.-L. Grégoire, Ernest Bilodeau, A. Chevalier, J.-O. Labrecque, J.-V. Boudrias, Léon Lorrain, Augustin Frigon, A. Plamondon, T. Lafrenière, Pierre Masson, A. Laquerrière et un grand nombre d'autres.

M. Rodolphe Lemieux en Europe

Le sénateur Rodolphe Lemieux, président conjoint de la Société franco-écossaise au Canada, s'est embarqué hier pour l'Europe avec Mme Lemieux, pour aller assister au quarantième de la fondation de cette société en Ecosse.

Cherchez-vous un imprimeur ?

ADRESSEZ-VOUS A

L'Imprimerie Populaire, Limitée

éditrice du journal

LE DEVOIR

qui exécutera avec art et rapidement, aux meilleurs prix tous vos travaux de typographie

CARTES DE VISITE

Travaux de Ville

Menus - Têtes de lettres

Faire-part - Factures

Prospectus - Programmes

LIVRES - AFFICHES

Catalogues - Brochures

Périodiques - Journaux

VOYEZ-NOUS OU TELEPHONEZ - NOTRE REPRESENTANT PASSERA CHEZ VOUS.

430, Notre-Dame Est, MONTREAL

*Téléphone: H.A.B. 1241

La constitution canadienne

LA QUESTION DE LA SUPPLIQUE A WESTMINSTER REFUSEE AU COMITE SENATORIAL DES BANQUES ET DU COMMERCE

Ottawa, 29. — Le Sénat a décidé de référer à son comité des banques et du commerce la résolution à l'effet d'adresser au Parlement de Westminster une supplique conjointe des deux Chambres canadiennes pour demander la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Le leader du gouvernement, M. le sénateur Dandurand, a accepté la résolution de M. le sénateur J. J. Donnelly, conservateur, et déclaré que le gouvernement n'a pas d'objection à ce que les représentants des gouvernements provinciaux soient entendus. Au cours du débat qui a précédé cette décision, les sénateurs conservateurs, notamment MM. Griesbach, Haig, Tanner, Calder, se sont prononcés contre la résolution.

Mgr Lapointe fêté à Chicoutimi

Québec, 29. (D.N.C.) — La population de Chicoutimi était avant-hier en liesse. On fêtait Mgr Eugène Lapointe, P.A., V.G.H.

Deux Israélites condamnés à être déportés

M. le juge Jules Desmarais a condamné deux Israélites, Harry Shift et Heinrich Capellmann, à être déportés. Tous deux sont entrés au Canada sans le consentement du ministre de l'immigration, alors qu'on leur avait déjà interdit l'entrée au Canada d'où on les a déjà chassés. Shift a été condamné à \$50 d'amende, aux frais ou à un mois de prison, plus la déportation. Capellmann a été condamné à un mois de prison puis à la déportation.

S. E. Mgr Michaud

S. E. Mgr Michaud, vicaire apostolique de l'Uganda, est attendu dimanche à bord de l'Ausonia.

Ainsi pense

LA PRESSE CANADIENNE

de jour en jour

TOUSIGNANT

FRERES LIMITEES

ONZE MAGASINS

En plus du fromage et autres provisions

PAYEZ MOINS CHER POUR VOTRE

BEURRE

VERRE CORECTAL

EXAMEN DE LA VUE

OPTIQUE MODERNE

LUNETTES ELEGANTES

Satisfaction garantie

Prix hors cours

chez l'optométriste

ARTHUR BOUSQUET, O.D.

3625 rue St-Denis, près Cherrier

Tél. PL. 2456

GRATIS

Nous allons à domicile vérifier lampes et radios de toutes marques.

P. Landry CH. 6161

3187 ONTARIO EST

Vendeur des nouvelles lampes Radiotrons.

Rhumes — Asthme

Toux — Bronchites

Sirop Villars

— Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats: .50 et \$1.00

Votre pharmacien CANADA DRUG CO. Maison essentiellement canadienne-française.

Pour bijoux, montres, etc.

L'endroit tout désigné et où l'on obtient le meilleur compte c'est chez

BIBEAU FRERES

Les bijoutiers connus

DEUX MAGASINS

305 et 1257 St-Catherine est

Immigration

Du Nouvelliste, des Trois-Rivières, numéro du 27 mai:

Durant l'année qui a pris fin le 31 mars dernier notre pays n'a reçu que 11,103 immigrants. L'année précédente nous en avions reçu 12,136. Jamais le courant de la migration vers la terre canadienne n'a été aussi faible. Il faut remonter à 1867 et à 1868 pour trouver des chiffres rivalisant avec ceux que nous venons de citer. Le nombre des immigrants s'élevait à 14,666 en 1867 et à 12,765 en 1868. L'an dernier détient donc un record. Déjà impressionnant en lui-même il l'est davantage si l'on songe, en l'appreciant, que la population du Canada est aujourd'hui triple de ce qu'elle était en 1867.

Les statistiques canadiennes traitant du mouvement de la population ont un point faible: elles ne tiennent compte que de ceux qui viennent au Canada et ignorent ceux qui quittent notre pays.

Si l'on analyse l'immigration canadienne, si l'on fait entrer en ligne l'accroissement naturel de la population, si l'on met tout cela en face des données des recensements de 1911, 1921 et 1931, nous sommes obligés de reconnaître qu'il a toujours existé au Canada, — parfois sur une vaste échelle, par exemple autour de 1921, — un mouvement de migration du Canada vers les Etats-Unis et aussi, — mais sur un plan moindre, — du Canada vers le pays d'origine d'une partie des immigrants venus s'établir chez nous.

Si nous avions la statistique de ceux qui ont quitté le Canada au cours de l'exercice 1935-1936, le nombre des émigrants ne serait-il pas supérieur à celui des immi-

grants? Le mouvement migrateur devient pratiquement nul en temps de crise mondiale. Tout homme, règle générale, émigre pour améliorer son sort. Comment pourrait-il à l'heure actuelle nourrir un tel espoir? Comment pourrait-il espérer découvrir un pays où trouver le travail que lui refuse sa terre natale? Partout la pureté économique; partout le chômage généralisé. Un pays qui ne peut donner du travail à ses fils et les doit secourir sans cesse n'a que faire des étrangers. La première chose qui s'impose avant de faire appel à l'immigration, c'est de rétablir la situation intérieure et d'assurer du travail aux artisans en chômage.

Mais comment alors s'expliquer que certains éléments tentent dans la coulisse d'assurer une reprise de l'immigration d'Europe vers le Canada?

Très simple. Il se trouve en Angleterre des gens que le gouvernement ne hait pas, — que même il porte dans son cœur, mais secrètement, — qui estimeraient rendre un grand service à leur pays en le libérant de ses chômeurs par l'immigration. Egalement existent au Canada des gens, — la plupart intéressés dans le transport ou détenteurs de terres à mettre en valeur, — qui verraient pour eux une excellente affaire dans l'immigration. Ni les uns ni les autres cependant ne veulent agir au grand jour. Ils savent le jeu trop dangereux. C'est dans la coulisse qu'ils manoeuvrent et toujours au nom des intérêts supérieurs du Canada et de l'Empire.

Des uns et des autres, définissons. Dans le passé ils nous ont roulés, le trésor national soldant le note. Si nous le leur permettons, ils recommenceront volontiers.

Congrès de l'A.C.T.A.

De la Survivance, d'Edmonton, Alberta, numéro du 20 mai:

Les préparatifs pour le Congrès général de l'Association vont bon train. De tous les coins de la province et même du dehors, nous recevons les nouvelles les plus encourageantes. Les différents Comités ne chôment pas non plus. Nous avons d'abord la certitude d'avoir avec nous, le Consul de France pour l'Ouest, M. P. Auger. Ce sera la première visite officielle de M. Auger depuis sa nomination comme consul pour l'Ouest et il aura un message spécial pour les congressistes.

Il ne faut oublier que nous aurons le très grand honneur de recevoir Son Em. le Cardinal Villeneuve. C'est la première visite d'un cardinal en Alberta et, d'après les nouvelles reçues d'un peu partout, nous savons que nos gens viendront nombreux saluer le Primate de l'Eglise canadienne et lui présenter leurs hommages.

Nous aurons aussi au programme, une séance d'Avant-Garde. Nous en avons eu une en 1933 et les demandes furent tellement nombreuses pour qu'elle soit répétée qu'il a été décidé de donner aux parents l'avantage de voir ce qui se passait dans l'Avant-Garde.

Nous pouvons assurer des maintenant aux congressistes et visiteurs que la série de cérémonies et de fêtes qui se dérouleront à Edmonton durant ces jours, des 7, 8 et 9 juin, sera un événement unique dans la vie de ceux et celles qui y assisteront.

"S'accaparer de"

De M. l'abbé Degagné, dans ses Questions de français (au Progrès du Saguenay, de Chicoutimi, numéro du 22 mai):

Je trouve cette grosse distraction sous l'une de nos bonnes plumes, à qui je n'apprendrai certes pas qu'il faut dire *s'accaparer* une chose, et non *s'accaparer* d'une chose. Mais l'exemple est si conta-

gieux, surtout auprès des ignorants, qu'il importe de le relever quand il est mauvais, fût-ce par inadvertance. Ce n'est pas la première fois que je rencontre celui-ci. On semble confondre avec *s'emparer* de, qui signifie simplement prendre, *s'accaparer*, qui veut dire prendre beaucoup, tout, s'il est possible, et pour soi tout seul.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.

TAPIS

H. LALONDE & FRERE

4800, AVE. du PARC LTÉE

Près de l'ave. Mont Royal

les plus grands spécialistes du tapis au Canada

MAISON BÉRARD

Successeurs de la Cie Royal Silver Plate

Toujours canadienne-française

HA 9948

FABRICANTS DE

Vases sacrés

Experts en Plaque d'or et d'argent

Réparations de tous genres

70 CRAIG OUEST

Près terminus des Tramways

Achetez le Purgatif préféré des femmes et des Jeunes Filles

LA LIMONADE PURGATIVE KINOT

aux sels de VICHY

Purgatif et laxatif très doux et agréable au goût. N'irrite jamais l'intestin.

En vente dans les pharmacies 25c

LITHINES

Dr GUSTIN

Pont économiquement une délicieuse EAU de TABLE et de REGIME

Très digestive

Recommandée contre les maladies de la peau, du foie, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin, rhumatisme, goutte et acide urique.

La qualité du produit comparée aux autres est telle que les

LITHINES GUSTIN sont inimitables

En vente dans toutes les pharmacies.

AM. 2123 CH. 2193

PHARMACIES

PAQUIN WILBROD

Nous livrons: — 10 messagers entièrement à votre service. — Venez ou téléphonez.

1672 Mt-Royal 1200 Mt-Royal

près Papineau coin de Lacombe

SOIN DES PIEDS

Spécialité: Chaussures pour pieds malades

HOULE & BLEAU

4861 est. St-Catherine

Tél. CL 7587

Où l'on s'habille bien —

Ernest Meunier

Marchand-Tailleur

994, RUE RACHEL (EST)

Téléphone: FR. 3343-8636

POUR VOS VIGNETTES appelez

PHOTOGRAPHIE NATIONALE

39 STE CATHERINE OUEST

CLARK

MONTREAL

4549

OPTOMETRISTES DIPLOMÉS

à votre service chez Dupuis

Equipement scientifique et moderne

POUR L'EXAMEN DE VOTRE VUE

Plateau 5151 local 29

Dupuis Frères

865, rue St-Catherine est, Montréal

Complet et paletot 17.50 et sur mesure

T. BEAUREGARD & CIE

MANUFACTURIERS-TAILLEURS

7040 St-Denis, coin Gouard

Tél. DU. 5304

"Mrs Luke" La Paroisse MARQUETTE

— Nouveaux bas prix —

— Chez votre épicière ou au magasin —

J.-M. POIRIER, prop. — WL 3717

REID Pour vos FOURRURES

1473, ANDRÉST — Tél. CH. 3121

ACCESSOIRES DE RADIO

PAYETTE

91C BLEURY — PL. 4858



Directrice : Germaine BERNIER

L'homme moderne est-il incorrigible?

A Exeter, en Grande-Bretagne, le professeur Joad, directeur du département de philosophie et de psychologie au Collège Birk-Beck de Londres, a donné une conférence au congrès annuel de l'Union Nationale des Etudiants.

M. Joad a vivement critiqué la civilisation moderne, et le titre de sa causerie était: "L'homme moderne est-il incorrigible?"

Nous avons produit un monde, dit le professeur, dans lequel les gens veulent bouleverser ciel et terre pour gagner cinq minutes, et qui n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils feront de ces cinq minutes s'ils les obtiennent.

Les hommes modernes parlent de progrès, parce que, avec l'aide de quelques inventions scientifiques, ils ont établi une société qui confond civilisation et confort.

Le caractère distinctif de la civilisation moderne est le déséquilibre. La science a donné aux hommes la possibilité d'accomplir de belles et grandes choses, et les hommes se servent de la science avec la mentalité d'écoliers ou de sauvages.

Les hommes ne savent pas répartir les bienfaits que leur offre la science et, d'autre part, à la suite de leur impuissance à contrôler les armes de destruction que la science a inventées pour eux, la civilisation tremble à la veille de disparaître à la guerre éclatante.

Le problème n'est pas que l'homme est plus mauvais à présent qu'autrefois, mais il a besoin de devenir meilleur. Ce besoin est dû au fait que l'homme est devenu plus dangereux.

La science a confié à l'homme qui, au point de vue moral et politique, est encore toujours un bébé une boîte d'allumettes. Et l'on sait combien il est dangereux de laisser ces enfants jouer avec des allumettes!

Seuls: la morale, l'appel aux sentiments, à la raison et à la nécessité peuvent écarter le danger qui menace la civilisation.

Pétrarque fut le premier touriste

Pétrarque n'est pas seulement l'inventeur du sonnet et l'auteur des vers immortels à Laure de Sade, il fut aussi un alpiniste intrépide. Sans doute fut-il aussi le "premier touriste". Lors du 600^e anniversaire de son ascension du Mont Ventoux, on ne manquera pas de rappeler ces traits peu connus de la personnalité du grand poète.

Le Mont Ventoux fait partie des Alpes Provençales et a 8.657 pieds de hauteur. Pétrarque, en compagnie de son frère, atteignit le sommet le 26 avril 1336. Même à l'heure actuelle, c'est là une belle ascension, mais en 1336, c'était la performance exceptionnelle, car, depuis, les alpinistes ont largement profité de l'expérience de leurs aînés.

Cependant Pétrarque voyageait pour le simple plaisir de découvrir de nouveaux paysages et de nouvelles gens, et un écrivain italien a pu écrire de lui qu'il était le "premier touriste". C'est ainsi qu'il entreprit l'ascension du Mont Ventoux afin de pouvoir admirer le panorama du pays environnant.

Le 26 avril 1336, les alpinistes de Provence ont suivi les traces de Pétrarque et sont montés au Mont Ventoux. Il leur a été aisé de suivre son itinéraire en raison des nombreuses notes et documents qu'il a laissés; toutefois, il n'est pas certain qu'ils imitèrent Pétrarque en lisant, eux aussi, un ou deux chapitres des *Confessions* de Saint-Augustin, sur le sommet de la montagne.

Renan a nommé Pétrarque le "premier homme moderne", mais c'est surtout le premier alpiniste que les Provençaux viennent de célébrer.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Le manteau léger



Tribu perdue

On le sait, des douze tribus d'Israël, il en est une dont on cours des âges on a perdu la trace. Personne ne sait ce que sont devenus ses descendants, qui ne sont certes pas les Anglais, comme le prétendent certains, mais qui pourraient bien être les 50,000 noirs juifs éthiopiens découverts au siècle dernier par l'explorateur français Tompkins, dont ils appartiennent à leur grand étonnement que sur la terre d'autres hommes qu'eux célébraient le Sabbat.

Mais, pas plus maintenant qu'au siècle dernier, on ne sait comment sont venus échouer en Éthiopie ces Israélites, qui, quoique restés sans nouvelles de leurs frères pendant des siècles, n'en ont pas moins continué à pratiquer leur religion.

Traditions

On sait combien les Anglais conservent soigneusement les vieilles traditions. C'est ainsi que, depuis cinq cents ans, le port de Winchester paye un "veilleur de rivage", chargé de surveiller la Manche et de voir si la flotte française n'apporte point des troupes destinées à envahir le Royaume-Uni.

A l'heure actuelle, le veilleur de rivage, M. Chumny Baden, n'a plus guère, évidemment, qu'une fonction honorifique. Il reçoit cependant 1 livre 42 shillings et 6 pence par an pour annoncer éventuellement à ses compagnons l'arrivée des envahisseurs français.

Feu Mme N. St-Onge

Saint-Jérôme, 29. — Mme Napoléon St-Onge est décédée, à Saint-Jérôme, après une longue maladie. Elle était âgée de 88 ans. Mme St-Onge, née DesOrmeaux (Délina), avait passé une grande partie de sa vie à St-Hippolyte.

Lui survivaient: deux fils, Napoléon et Isale St-Onge; trois filles, Mme A. Desjardins, Mme S. Lachance et Mme Régina DesOrmeaux; une sœur, Mme D. Martel; 20 petits-enfants et deux arrière-petits-enfants.

Préséances de la famille royale britannique

Edouard VIII devra rendre prochainement une ordonnance réglant la hiérarchie de la famille royale. Des contestations de rang se sont, en effet, produites depuis la mort de George V et la "Cour du couronnement" actuellement réunie, a besoin de connaître les décisions du souverain pour établir l'ordre de préséance au cours des cérémonies qui se dérouleront l'an prochain.

Le cas de la duchesse d'York est particulièrement délicat, car bien qu'elle soit l'épouse de l'héritier du trône, elle n'est que la "troisième lady du royaume", la reine Mary et la princesse royale, vicomtesse Lascelles, devant passer avant elle.

La "Cour du couronnement" lui octroiera sans doute des prérogatives particulières. Mais elle aura bien d'autres questions à régler: M. F. S. Dymoke, descendant de celui qui assista Richard Cœur de Lion lors de son couronnement, portera-t-il l'étendard royal cette fois encore, bien que l'âge l'ait rendu presque impotent? Qui sera nommé "varlet" et chargé de tendre la bague à l'archevêque de Canterbury? Qui sera le "chambellan du mur rouge"? Qui seront les quatre "exempts"? Autant de problèmes qui passionnent actuellement l'aristocratie britannique, chez qui les soucis de l'heure présente n'ont pas affaibli l'attachement aux traditions.

Les nouvelles féminines

Ecole Ménagère de Ste-Martine

Tous les amis de l'Ecole ménagère de Ste-Martine sont cordialement invités à venir visiter l'exposition annuelle des travaux de leurs élèves, exécutés par les élèves durant la présente année.

Cette exposition se tiendra dans les salles de l'Ecole d'Agriculture, du 30 mai après-midi jusqu'au 4 juin.

Amicale du couvent de Saint-Jérôme

La réunion annuelle des anciennes élèves du pensionnat des Sainte-Annes des 88, rue Ste-Anne, aura lieu, le 31 mai, à 2 h. de l'après-midi, heure avancée.

Toutes les anciennes sont cordialement invitées et sont priées de considérer cette invitation comme personnelle.

Prochaine récolction

Dimanche, 31 mai, récolction au couvent de Marie-Reparatrice, 1025 Mont-Royal ouest. Outremer. Les membres de cette œuvre, les anciennes retraitées et leurs amies sont cordialement invitées à y prendre part. Méditation à 8 h. 30, messe à 9 h. 45. Réunion à 10 h. 15.

Retraite fermée

A la maison-mère des Soeurs Orties commencent le 26 juin, à 7 h. p.m., heure avancée, une retraite fermée pour jeunes filles. Prière d'apporter son nécessaire de toilette et un voile blanc.

Pour informations, s'adresser à la directrice des retraites fermées, 1185 rue St-Matthieu, Montréal, Q.B. W. 1532.

La maison qui disparaît

C'est une maison chère aux lettres d'Angleterre. Elle est sise au 50 de Wimpole Street, à Londres; célèbre pour avoir été le home des Barrett, cette famille qu'une pièce récente mit sur la scène: *les Barrett de Wimpole Street*. Dans cette maison, la poétesse victorienne Elizabeth Barrett passa ses années d'enfance sur un lit de maladie. De cette maison, voici 90 ans, elle s'évada pour aller épouser l'écrivain Robert Browning.

La maison va être démolie, puis reconstruite sur le même plan, pour un médecin londonien. Dès qu'il fut question du démantèlement, les admirateurs d'Elizabeth Barrett Browning accoururent nombreux, en quête de souvenirs. Et, sauf une cheminée qui sera employée dans la reconstruction, tous les ornements intérieurs de l'immeuble furent bientôt dispersés.

Au premier étage, dans la chambre que l'on croit avoir été occupée par la jeune poétesse, les ouvriers ont mis au jour un papier fantôme que peut-être l'authoress contempla avec mélancolie durant ses longues heures de souffrances.

Les commandements du soldat italien

Tous les jeunes Italiens vont recevoir un livret concernant le service militaire, la préparation paramilitaire et l'entraînement physique. On y fera figurer les dix commandements suivants:

1. Que le devoir soit ton mot d'ordre et ton guide dans tous les actes;
2. Apprends à aimer et à honorer ton pays avant toute chose;
3. Sois pur comme la rosée, solide comme le roc, ardent comme le soleil;
4. Demande à Dieu qu'il te donne la force et le courage de devenir chaque jour un meilleur écolier.

lier, un meilleur soldat et un meilleur citoyen;

5. Que tes pensées et tes actes soient toujours dignes de la confiance que l'on met en toi;

6. Sacrifie ta vie pour la patrie, ton roi et ton Duce;

7. Ton avenir est en tes mains, l'espoir de tous est dans ta jeunesse;

8. Que ce qu'il y a de meilleur en toi compense ce qu'il y a de pire dans la conviction que tu as bien agi;

9. N'oublie pas que la discipline est la première vertu du citoyen et du soldat;

10. Que la gloire t'appartienne si tu en as été digne.

La bonne rencontre

L'empereur Joseph II, se promenant seul dans les rues de Vienne, vêtu comme un simple particulier, rencontra une jeune fille tout éplorée qui portait un paquet sous son bras.

— Qu'avez-vous? lui demanda-t-il avec intérêt. Que portez-vous? Où allez-vous? Que pourrais-je faire pour vous aider?

Je porte des hardes de ma malheureuse mère, répondit la jeune fille au prince qui lui était inconnu. Je vais les vendre; c'est, ajouta-t-elle d'une voix entrecoupée de sanglots, notre seule ressource. Ah! si mon père, qui verse tant de fois son sang pour la patrie, vivait encore, ou s'il avait obtenu la récompense due à ses services, vous ne me verriez pas dans cet état.

— Si l'empereur, lui répondit le monarque touché, avait connu vos malheurs, il les aurait adoucis; vous auriez dû lui présenter un mémoire et employer quelqu'un qui lui eût exposé vos besoins.

— Je l'ai fait, répliqua-t-elle, mais inutilement; le seigneur à qui je m'étais adressée m'a dit qu'il n'avait jamais pu rien obtenir.

— On vous a déguisé la vérité, ajouta le prince, en dissimulant la peine qu'un tel aveu lui faisait; je puis vous assurer qu'on ne lui aura pas dit un mot de votre situation et qu'il aime trop la justice pour laisser périr la veuve et la fille d'un officier qui l'a bien servi. Faites un mémoire, apportez-le-moi demain au château, en tel endroit, à telle heure; si tout ce que vous dites est vrai, je vous ferai parler à l'empereur et vous obtiendrez justice.

La jeune fille, en essayant ses pleurs, produisait des remerciements à l'inconnu, lorsqu'il ajouta: — Il ne faut cependant pas vendre les hardes de votre mère; combien comptez-vous en avoir? Six ducats? Permettez que je vous en prête douze jusqu'à ce que nous ayons vu le succès de nos soins.

La jeune fille vint chez elle, remonta à sa mère vêtements et ducats, raconta avec transport la rencontre qu'elle vient de faire. Des parents se trouvaient là aussi, qui l'écoulaient. A la description de l'inconnu, ils reconnaissent l'empereur. Désespérée d'avoir parlé si librement, la jeune fille ne peut se résoudre, le lendemain, à aller au château; ses parents l'y entraînent; elle y arrive, tremblante, voit son souverain dans son bienfaisance et s'évanouit.

Cependant le prince, qui avait demandé la veuve le nom de son père et celui du régiment dans lequel il avait servi, avait pris des informations et avait trouvé que tout ce qu'elle avait dit était vrai. Lorsqu'elle eut repris ses sens, l'empereur la fit entrer avec ses parents dans son cabinet et lui dit de la manière la plus obligeante: — Voilà, Mademoiselle, pour Madame votre mère, le brevet d'une pension égale à la solde qu'avait Monsieur votre père; la moitié sera réversible sur vous si vous avez le malheur de la perdre; je suis fâché de n'avoir pas appris plus tôt votre situation, j'aurais adouci votre sort.

Depuis cette époque, Joseph II fixa un jour par semaine où toute le monde était admis à son audience.

Les bonnes recettes

LE PILAF DE VOLAILLE A LA TURQUE

Deux oignons, beurre, 1 lb de riz,

SAVEURS EN PARFAITE HARMONIE

SHREDDED WHEAT croustillant et brun doré — et bananes tranchées en quantité. Deux saveurs qui se complètent l'une et l'autre! Et si vous y ajoutez du lait, voilà un repas parfaitement équilibré. Sels minéraux, hydrate de carbone et vitamines — les éléments naturels et essentiels de nutrition — sous la forme la plus appétissante et digestible. Commandez donc du Shredded Wheat aujourd'hui chez votre épicière.

THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD.
Niagara Falls - Canada

12 gros biscuits dans chaque boîte

SHREDDED WHEAT FAIT AU CANADA - DE BLE CANADIEN

Le roi de Suède, Gustave V, qui est, on le sait, une des meilleures raquettes d'Europe, est d'une simplicité qui le fait aimer de son peuple, et dont anecdotes circulent sur sa popularité. En voici une toute récente.

On remit, un jour, au roi une lettre dont le contenu l'étonna à l'extrême:

vertissait que le caractère d'Arbelle, opposé au sien par Nicole, offrait, pour le succès de son projet, un point de comparaison regrettable.

Mme Anseau lui avait raconté l'étrange situation de ces trois êtres, l'héroïque dévouement de Jacques — qu'il jugeait stupide — mais bien fait pour enflammer une jeune imagination romanesque. En causant avec Suzanne Anseau, il avait cru deviner une arrière-pensée qu'elle ne lui confiait point.

— Essayez, si vous le voulez, de plaire à Nicole, avait-elle conclu comme à regret; je vous prévient que ce n'est pas facile!

Par ses propos, il savait cependant que la jeune fille, emmenée par elle, devait se rendre à "la Vente du Livre", au Cercle militaire, et un peu après, à une très belle soirée espagnole donnée dans le patio du seizième siècle qu'un antiquaire du quai Voltaire prêtait pour l'anniversaire de Lope de Vega. David était mondain, et ces deux occasions de retrouver "sa petite proie" ne lui déplaissaient nullement. C'est donc d'un pas allégre que, par un

CHEZ EATON

SAMEDI!

Messieurs, vous trouverez des souliers ville ou sport, à prix très spécial

2.98

LA PAIRE

UNE AUBAINE RARE A CE BAS PRIX

Belle fabrication, formes élégantes, Oxfords Blucher et Balmoral en beau noir et brun. Brogues noirs en veau et grené. Brogues et oxfords en "Nu-Buck" (envers de veau) blanc. Souliers sport à semelles cuir ou caoutchouc crêpe épais. Pointures 5 1/2 à 10 1/2 dans le lot.

Chausures, au deuxième. T. EATON CO. LIMITED 22 MONTREAL

A VENDRE

Voiturette de bébé en osier, non plâtrée, presque neuve, aubaine. 305 rue Guizot. DU. 0982.

Le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui.

La BRUYERE
Sculpte sans cesse la propre statue.
MICHEL-ANGE

Il y a quelque chose de sacré dans les larmes d'hommes et les plaines avec un peu d'horreur celui qui peut sans trouble voir un homme pleurer.

L'abbé PERREYVE

Aux anciennes du couvent de Saint-Esprit

La Supérieure et le Conseil de l'Amicale du Couvent de Saint-Esprit de Montcalm invitent cordialement toutes les anciennes à se réunir le dimanche, 31 mai, à 1 h. p.m. (solitaire) pour célébrer le 60^e anniversaire de la fondation du Couvent. Qu'aucune ne manque à cette fête de famille et que toutes et chacune des anciennes considèrent cette invitation comme personnelle.

Avis important

Les personnes désireuses de faire l'adoption d'un enfant sont priées de s'adresser à l'avenir à la CRECHE D'YOUVILLE, COTE DE L'ESSE, et non plus au Service de l'Enfance.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Feuilleton du "Devoir" L'AUTRE MIRACLE par HENRI ARDEL

13. (Suite)

Emu, Jacques l'écoutait continuellement.

— Je ne veux pas, Jacques, laisser perdre la plus petite chance de guérir, de vous rendre votre bien, votre Jeannie du passé! Oh! pour cela, moi aussi, je soulèverais des montagnes et me condamnerais à la plus cruelle torture...

— Merci, ma bien-aimée, fit-il tout bas. Laissons la foi des autres agir pour nous deux qui ne sommes pas dignes, et peut-être obtiendrons-nous une récompense imméritée.

A ce moment-là, Jeannie était heureuse pleinement; pourquoi avait-elle eu l'imprudence d'ajouter:

— Ah! Nicole m'a aussi parlé des attentions de David à son égard. Hier matin, il a téléphoné à Mme Anseau et s'en est fait une alliée pour retrouver Nicole dans le monde.

— Que pensez-vous de ce David, Jacques? Moi, je n'ai nulle confiance en lui.

— Brusquement, Jacques s'était levé, et il appartenait à la chambre avec nervosité.

— Oh! moi, c'est tout comme vous; je n'aime ni n'estime ce garçon plein de lui-même et dangereux par ses qualités d'arriviste très intelligent. S'il veut Nicole, nous aurons grand mal à la protéger contre lui. Et, pourtant, il faut absolument y arriver.

ver, Jeannie. Je compte sur vous et sur votre influence. Ce serait un meurtre de lui abandonner cette petite qu'il est incapable de rendre heureuse.

Jacques avait parlé avec un tel accent, une fougue si sincère, que Jeannie le regarda, saisie, son intuition malade tout de suite en éveil. Mais elle ne trahit rien et dit seulement:

— Oh! comme vous avez raison de défendre Nicole qui est si seule dans la vie. Je vous la confie, Jacques. Mais, hélas! je ne puis pas grand-chose! C'est pour moi une jeune sœur tendre et dévouée dont le bonheur m'est infiniment cher.

— Comptez sur moi, avait-il acquiescé avec son vaillant sourire. Ou je me trompe beaucoup, ou David en sera pour ses frais et son ambition.

Et, rasséréné, il avait quitté Jeannie.

— Comme il s'intéresse à elle, murmura Jeannie, et comme il était beau et sincère dans son indignation! Allons, me voici encore triste, jalouse comme hier. Quelle torture, mon Dieu!

Et Jeannie, accablée, ne voyait plus le nuage d'or du couchant, ni, sur la cheminée, les anémones aux couleurs sombres qui la contemplaient comme des yeux...

— VII —

Les amis de Nicole avaient deviné juste: David s'était mis, avec une résolution froide, à vouloir Nicole. Piqué au peu par l'attitude distante de la jeune fille, habitué à vaincre partout où il passait, il avait jugé que cette gamine très riche ferait l'épouse qu'il souhaitait.

Ayant usé et mésusé de la vie de garçon, le mariage ne lui faisait pas peur, car il n'était point pour lui synonyme de fidélité — du côté du mari, s'entend!

Les affaires qu'il dirigeait — habilement du reste et sans s'engager de vains scrupules — traversaient une crise difficile. L'apogée d'une dot dont, par Mme Anseau, il connaissait le chiffre exact, pouvait le sauver d'une situation de jour en jour plus critique.

Restait à faire la conquête de Nicole. Réussir, il n'en doutait pas. Pourtant, une intuition bizarre l'a-

radieux après-midi, il prit le chemin de Saint-Augustin.

Sur le trottoir, devant la porte du Cercle, c'était une haie de curieux, intéressés par la foule des personnalités parisiennes qui entraient: mondains en vue, vedettes de l'écran ou du théâtre, chanteurs connus, et, surtout, chansonniers, écrivains et hommes de lettres du Tout-Paris qui se trouvaient, ce jour-là, réunis dans une pensée charitable.

La Vente du Livre était consacrée à l'entraide des auteurs atteints plus ou moins par la crise financière.

De son allure de condottière moderne, David se mettait en devoir de monter l'escalier dont une foule compacte rendait l'accès très difficile. Sans cesse, il croissait des masques connus d'écrivains célèbres; et il fut frappé — parce qu'il était observateur — du caractère d'intelligence de ces visages de penseurs et d'intellectuels que le hasard avait groupés, ce jour-là, comme un dieu fantasiste.

La chance était pour Robert: les premières personnes qu'il aperçut devant l'étalage des œuvres de

Maurois, vendues par Dranem, étaient celles-là qu'il était venu chercher. Il reconnaissait, auprès de l'élégance discrète de Mme Anseau, la radieuse fraîcheur de Nicole, la lumière de ses cheveux, de son sourire et de ses prunelles limpides.

— Elle est adorable! pensa-t-il encore. Quel teint éblouissant! Les maquillages des autres pâlissent à côté de sa carnation d'Anglaise!

Il notait, avec satisfaction — comme s'il se fût agi déjà de sa propriété — l'harmonie de la robe d'été, très simple, mais d'une coupe savante qui mettait en valeur les formes parfaites de la jeune fille.

Et ce devait être l'avis du célèbre comique Dranem qui, familier sans incorrection, faisait drôle de l'article à Nicole, ravie du pittoresque de ses propos.

Elle disait, avec une franchise drôle, ses petites mains déjà alourdies par les volumes achetés de côté et d'autre: (à suivre)

Ce journal est imprimé au no 630 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditrice-propriétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

Liste des grades et prix décernés par l'Université de Montréal

Se distinguant particulièrement par leurs succès: MM. Gilles Lévesque et René Larivée, en droit; Léopold Morissette, en médecine; Gabriel Prieur et Pierre Poulin, en pharmacie; Léo Brassard, L.-P. Cousineau et J.-P. Lecavalier, à Polytechnique; J.-Emmanuel Lacroix, aux Hautes Etudes, et Henri Bélanger, en optométrie

Le R. Frère Gérard Hamel, C.S.V., élève à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, éclipse tous les autres par l'éclat de ses succès et le nombre de ses récompenses

Voici la liste des grades décernés ce matin par l'Université de Montréal, au théâtre St-Denis, aux élèves des diverses Facultés et Ecoles, accompagnée de la liste des médailles et prix attribués aux élèves.

Plusieurs élèves ont obtenu des succès éclatants. M. Gilles Lévesque cueille quatre prix en droit tandis que son camarade René Larivée en remporte trois. M. Léopold Morissette, en plus d'être docteur en médecine avec la plus grande distinction, obtient deux médailles. En pharmacie, MM. Gabriel Prieur et Pierre Poulin reçoivent deux prix chacun. Les polytechniciens Léo Brassard, Louis-Philippe Cousineau, Jean-Paul Lecavalier, ont quitté le théâtre St-Denis avec chacun deux prix. Mais l'élève qui éclipse tous les autres par l'éclat de ses succès et le nombre de ses récompenses est un élève de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, le Frère Gérard Hamel, C.S.V., qui remporte la médaille d'or, le prix Webster, \$25, le prix du président de la Chambre de Commerce de \$10, le prix Georges Gauthier de \$25, le prix Gérard Parizeau (ouvrage), le prix Favreau-Vézina de \$20, le prix de la Banque Provinciale de \$25, le prix J.-B. Baillargeon de \$25 et le prix du secrétaire de la province, M. David, (ouvrage). M. J.-Emmanuel Lacroix obtient aussi plusieurs prix de l'Ecole des Hautes Etudes. Enfin, M. Henri Bélanger, finissant de l'Ecole d'optométrie, recueille cinq prix.

Faculté de théologie

Licenciés

Licenciés avec grande distinction: Carney, Michael (in absentia) Bôté, Paul-Emile.

Licenciés avec distinction: Marinier, René, Marcoux, Charles, Thoms, Georges, Simard, Gilles, Desautels, Lambert, Leduc, Adrien, c.s.c. Savigneau, Valmore, Moyle, Francis, Hotte, Paul-Emile, c.s.c., Dery, Maurice.

Licenciés: McLaughan, Paul-Emile; Cormier, Clément; Sullivan, Jeremiah; Siarkowski, Martin; Legault, Joseph, c.s.c.

Bacheliers

Bachelier avec grande distinction: Poulin, Albert.

Bacheliers: Girardin, Antonio; Buckley, Gerald; O'Brien, Julian.

Prix

Médaille du lieutenant-gouverneur de la province: Bôté, Paul-Emile.

Faculté de droit

Docteur

Docteur à titre régulier: Fari-bault, Marcel.

Licenciés

Licenciés avec grande distinction: Lévesque, Gilles; Larivée, René; Tremblay, Lucien; Forget, André.

Licenciés avec distinction: Byers, Donald, N.; Garonce, Philip S.; Nault, Jean-Jacques.

Licenciés: Stein, Samuel; Beau-leu, Paul, Cohen, Samuel, Cain, William B.; Drouin, Henri.

Bacheliers

Lavut, Léo; de Courville, Nicol-Jean, Ménard, René-L., Sylvestre, Georges, Legault, Léon-Fernand, Caplan, N. Harold, Lacoste, Roger, Guertin, Roger-Henri, Champagne, Paul-Emile, Lemay, Henri-Paul, Décarie, Jacques, Aspler, Mendel M. Patenaude, Jacques, Dufresne, Jean-Charles, Bock, Yvon, Guillery, Walter, Simard, Paul, Lemieux, Amédée.

Prix

Médaille d'argent de S. E. le gouverneur général du Canada: Excellence, Lévesque, Gilles.

Médaille du lieutenant-gouverneur de la province: Premier à la licence Larivée, René.

Prix Laroche: Premier dans les 3 années, \$40, Lévesque, Gilles.

Prix Jetté-Campbell: Droit civil des trois années, \$50, Lévesque, Gilles et Tremblay, Lucien (ex aequo).

Prix de procédure notariale: Prix de mérite, \$40, Byers, Donald.

Prix du barreau de Montréal: Droit commercial, \$50, Lévesque, Gilles.

Prix de la Chambre des notaires: Procédure notariale, \$50, Larivée, René.

Prix du jeune barreau: Procédure civile, Larivée, René.

Prix de la Banque d'Epargne: Forget, André et Nault, Jean-Jacques.

Faculté de médecine

Docteur avec la plus grande distinction: (summa cum laude) Morissette, Léopold.

Docteurs avec grande distinction: (magna cum laude) Dufresne, Roger, Grenon, Roméo, Meunier, Pierre-Edouard, Robillard, Eugène, Serres, Robert, Toussaint, Léonide.

Docteurs avec distinction: (cum laude): Comtois, Joseph-Emma; Dumont, Ernest, Frenette, Lorenzo, Samson, Antonio.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Prix

Médaille du lieutenant-gouverneur de la province: Succès dans les matières de laboratoire: Léopold Morissette.

Médaille Hingston: Premier dans tous les examens du stage: Léopold Morissette.

Prix Lachapelle: Premier dans les examens de 3e, 4e, et 5e années: Robert Serres.

Prix du Canadian Medical Institute: Eugène Robillard.

Prix d'Internat: offert par les Laboratoires Nadeau: Eugène Robillard, Ernest-Olivier Bousquet.

Docteur avec la plus grande distinction: (summa cum laude) Morissette, Léopold.

Docteurs avec grande distinction: (magna cum laude) Dufresne, Roger, Grenon, Roméo, Meunier, Pierre-Edouard, Robillard, Eugène, Serres, Robert, Toussaint, Léonide.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Docteurs: Abramson, Eli, Archambault, François; Amont, Gérard; Beaudry, Jacques; Bélanger, Gérard; Bergeron, Laurent; Bernard, Jean-Marie; Bisson, Christophe; Bombardier, Romuald; Bousquet, Ernest-Olivier; Cabana, J. Ernest; Chauveau, Pierre; Chartrand, René; Demers, Jean-Adrien; Desrochers, Louis-Philippe; Duplessis, Joseph; Freedman, Hyman; Gauthier, Gérard; Gouin, Léonard; Goyer, Paul-Marcel; Kahan, Leslie; Lapierre, Jean; Minto, William-Metcalf; Perreault, Wilfrid; Perron, Lucien; Poirier, Richard; Richer, Paul-Arthur; St-Onge, Gérard; Savoie, Upton-Alfred; Tremblay, Harold.

Ecole de pharmacie

Liste des bacheliers

Par ordre de mérite: MM. Prieur, Gabriel, avec distinction; Khaner, Lyon, avec distinction; Bercovitch, Maurice, avec distinction; Surkis, Salomon; Poulin, Pierre; Stein, Harry; Thomas, Maurice; Singman, Reuben; Hébert, Edgar; Capelovitch, Saul; Berenbaum, Bessie; Goldberg, Frank; L'Esperance, Ferdinand; Rigassio, Ernest; Marchand, Armand; Asselin, Bruno; Beaudoin, Sarlo; Gadoury, Louis-Joseph.

Prix d'Ordre de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal: MM. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix Paul Bègue, pour application au travail et succès dans les études: M. Jacques Laurence.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

Prix de la Banque d'Epargne: M. Yvon de Guise et Jean-Paul Lecavalier.

élèves de la 66e Promotion 1935-36. Ingénieurs Civils:

M. Côté Gaëtan; Dumont, Geo-Héliodore; Lefrançois, Germain; Martin, René; St-Jacques, Gustave; Pluize, Lionel; Vais, Léon; Hurtubise, Auguste; Nadeau, Léopold; Trudel, Louis; Jeannotte, Gérard; Laflamme, Marcel; L'Heureux, Paul-Emile; Goulet, Emile; Lafontaine, Maurice; Bruneau, Gaëtan; Clairmont, Adolphe; Lebel, Gérard; Cadrin, Paul-Emile; Rivier, Paul.

Ingénieurs Civils avec Distinction: MM. Cousineau, Ls-Philippe; Hébert, Camille; Bertrand, Jacques; Lemieux, Gilbert; Beaulieu, Gérard; Branchaud, Henri; Bricault, Fernand; Lemieux, Denis.

Ingénieur Civil avec "Grande Distinction": M. Plamondon, Sarlo.

Ingénieur Civil avec "Très grande Distinction": M. Brossard, Léo.

Ingénieur Chimiste avec "Distinction": M. Beaudoin, Paul.

Prix spéciaux

Médaille d'Argent du lieutenant-gouverneur de la Province de Québec: M. Léo Brossard.

Médaille d'Or de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique: M. Ls-Philippe Cousineau.

Médaille d'Argent de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique: M. Léo Brossard.

Médaille de Bronze de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique: M. Ls-Philippe Cousineau.

Prix de la 50e Promotion de l'Ecole Polytechnique, offert à l'élève qui a soumis la meilleure thèse industrielle de fin d'études: M. Ls-Philippe Cousineau.

Prix d'Architecture Ernest Cormier: M. Denis Lemieux.

Prix du Engineering Institute of Canada: M. Yvon Cousineau.

Chèque qui aurait été adressé par une compagnie forestière à Me Charles Lanctôt, de Montréal, et que l'autre Lanctôt aurait encaissé

Ce chèque aurait été renvoyé à la compagnie par le premier destinataire, et cette compagnie aurait réexpédié le chèque avec une lettre expliquant qu'à l'avenir il recevrait un chèque tous les mois — Des menaces

M. Duplessis voulait savoir de Me Charles Lanctôt, de Québec, si c'est vrai — M. Bercovitch s'oppose à la réponse, et prétend que l'assistant-procureur général a le droit d'exercer sa profession, tout en étant au service de la province

DECISION CE MATIN — MANIFESTATIONS DU PUBLIC

Québec, 29. — Voici le compte rendu de l'interrogatoire de Me Charles Lanctôt, adjoint du procureur général, au comité des comptes publics, hier midi:

M. Duplessis — Je vois, par le détail des comptes produits en partie par vous et en partie par M. Fréchette, comptable du département du procureur général, que vous avez reçu des honoraires pour préparer des causes et des dossiers?

M. Lanctôt — Oui, dans les causes où j'agis comme avocat.

M. Duplessis — Je n'ai pas eu le temps de parcourir la liste qu'on vient de produire, mais j'imagine que vous avez reçu des honoraires pour la préparation du factum dans la cause de la radio devant la Cour d'appel?

M. Lanctôt — J'ai préparé le factum et toutes les plaidoiries, mais...

M. Duplessis — Mais vous avez retiré des honoraires?

M. Lanctôt — J'ai préparé un factum de 2 pages d'épaisseur. Il était tout imprimé, mais au moment où les plaidoiries allaient se faire, et il s'agissait de plaidoiries très longues et très difficiles, le gouvernement du Canada décida de faire une référence à la Cour suprême couvrant substantiellement les questions soulevées par nous. Nous avons alors laissé l'affaire en suspens. Je me suis rendu à la Cour d'appel et j'ai exposé aux juges ce qui en était.

M. Duplessis — C'est une réponse bien longue à une très simple question.

Son droit de réponse

M. Lanctôt — J'ai entendu des commentaires très longs et j'ai écouté, mais je vais maintenant avoir mon droit de donner une réponse complète.

M. Bercovitch — On devrait laisser le témoin fournir toutes les explications qu'il juge à propos de donner. Il a le droit de donner ses réponses aussi complètes que possible.

M. Lanctôt — J'ai déclaré aux juges que nous laissons la cause en suspens, en attendant, pour voir ce qui arriverait de la référence à la Cour suprême. Je ne puis me rappeler si j'ai ensuite déclaré que nous l'abandonnions ou que nous laissons faire.

M. Duplessis — Comme question de fait, la cause n'a jamais été plaidée en Cour d'appel.

M. Lanctôt — On ne s'est jamais rendu jusqu'à l'arrêt, mais j'ai produit le factum.

M. Duplessis — Après que le gouvernement eut porté l'affaire en Cour suprême, elle alla au Conseil privé. Mais le factum de la Cour suprême est le même que celui de la Cour d'appel?

M. Lanctôt — Vous me parlez d'une chose qui remonte à 3 ans, j'ai beaucoup de dossiers.

M. Duplessis — Vous avez dit tantôt que la référence du gouvernement couvrait substantiellement les questions que vous aviez soulevées.

M. Lanctôt — J'avais un conseil. Nous avons étudié de nouveau la cause et nous y avons apporté quelques modifications, comme cela arrive toujours.

L'aide de M. Pownell

M. Duplessis — Vous avez un M. Pownell dans votre département?

M. Lanctôt — Oui.

M. Duplessis — Selon les comptes publics, c'est un officier en loi junior. Il a travaillé à la préparation de ces factums?

M. Lanctôt — Je m'en sers généralement pour les causes qui doivent aller en Angleterre.

M. Duplessis — Mais il a travaillé aussi pour le factum de la Cour suprême?

M. Lanctôt — Nous nous rencontrons et nous discutons. Mais il est arrivé très souvent que j'ai rédigé moi-même les factums.

M. Duplessis — Mais il est arrivé très souvent aussi que M. Pownell ait cherché les autorités et préparé les dossiers?

Jusqu'à 2 h. du matin

M. Lanctôt — Je vais vous dire que M. Pownell ne trouve pas la dixième partie des autorités que je trouve. Je travaille jusqu'à 2 heures du matin pour préparer mes causes. C'est le seul temps qui me reste, la nuit.

M. Duplessis — Alors M. Pownell a dû trouver quelques autorités.

M. Peter Bercovitch intervient, suggérant à M. Duplessis de ne pas interroger le témoin de cette façon, mais le chef de l'opposition lui rétorque qu'il n'a pas de leçon à prendre de lui, ni d'aucun autre, mais surtout du témoin.

M. Duplessis — M. Pownell a travaillé en tout cas à la préparation des causes.

M. Lanctôt — Il n'a pas travaillé la dixième partie de ce que j'y ai mis, moi.

M. Duplessis — Mettons qu'il n'a travaillé que la dixième partie. Il est payé pour faire le travail de la province, et vous vous avez été payé en plus de votre traitement d'assistant-procureur général, pour ces causes?

Un chèque tous les mois

On est rendu à des procédés tellement secrets qu'on ne sait pas où envoyer les chèques. Une lettre a été adressée à M. Charles Lanctôt lui disant qu'il recevrait ainsi un chèque tous les mois.

Est-ce que le procureur général va prétendre qu'il a intérêt à s'identifier avec ces pratiques-là? Je n'ai jamais vu, dans le barreau qui se respecte, un avocat accepter de plaider à la fois pour les deux parties.

De deux choses l'une: ou le témoin va dire que c'est vrai ou il va nier. S'il nie, je vais lui prouver que c'est vrai. S'il admet, ce n'est pas l'intérêt du comité de le cacher, car nous sommes ici pour punir les coupables.

M. Drouin remarque que cette insistance à s'abriter derrière des subtilités légales pour empêcher la lumière sur la conduite d'un officier du département de la justice donne à la province l'impression qu'on a peur de la vérité, parce que les répercussions seraient formidables sur l'opinion publique.

M. Lanctôt dans son droit?

M. Bercovitch ajoute que, d'après la loi actuelle, M. Lanctôt a le droit de pratiquer sa profession tout en étant au service de la province. Or, ce qu'il a retiré de ses clients, compagnies ou autres, c'est son affaire.

M. Duplessis riposte. Il prétend que M. Lanctôt n'a pas le droit de pratiquer, dit que c'est indécent, contraire à la loi du Barreau, et, de plus, si on le permettait, ce serait un encouragement au péculat, au "boodlage".

Le chef de l'opposition demande au président de rendre sa décision, mais M. Casgrain dit qu'il prend l'objection en délibéré et se prononcera ce matin.

Le comité s'ajourne, car il est une heure.

Propagande politique dit M. Bercovitch

A la demande de M. Duplessis, le sténographe lit les deux questions. M. Bercovitch est sur pied et renouvelle ses objections. Il dit que M. Duplessis procède en avançant des choses qu'il n'est pas capable de prouver.

— Laissez répondre le témoin, dit le chef de l'opposition, et vous allez voir.

M. Bercovitch — Le témoin n'est pas obligé de répondre. Mon honorable ami le sait, mais il continue à faire de la propagande politique et à injurier le témoin.

Cris dans l'auditoire

L'auditoire se met à crier et à protester contre cette remarque. Le président avertit les gens qu'ils n'ont pas le droit de manifester. Le Dr Rajotte (Drummond) fait une remarque et M. Oscar Drouin proteste, disant qu'on ne fera pas sortir le public.

Le Dr Rajotte déclare que ce n'est pas ce qu'il a demandé. Le président prie les membres du comité de ne pas exciter les gens.

M. William Tremblay — Nous sommes pour l'ordre mais que le député de Saint-Louis arrête les insinuations qu'il fait en disant que le chef de l'opposition ne parle qu'au point de vue de politique. C'est lui qui provoque les gens et qui fait de la petite politique.

M. Bercovitch — J'ai peut-être tort, mais c'est au président à me le dire. J'ai le droit de m'objecter quand je pense qu'une question est illégale. Je regrette vivement ces manifestations du public. Mais je ne suis pas ici pour plaire à personne, mais pour faire mon devoir.

Dr Hamel (opposition) — Je trouve étrange le député de Saint-Louis. Il a dit l'autre jour que si l'on voulait procéder ainsi, de demander une enquête royale. Alors ce qui est illégal ici deviendrait légal à une enquête. Il y a là une contradiction flagrante. Il devrait nous aider à obtenir la vérité.

M. Bercovitch — Je vous aide tant que je le peux.

Des rires moqueurs, des ah! ah! montent de la foule à l'arrière.

Dr Hamel — Vous ne devriez plus vous cacher derrière des textes de lois qui peuvent s'interpréter de façons diverses. Nous voulons savoir s'il y a eu conflit entre le devoir de M. Charles Lanctôt envers la province et ses intérêts personnels. Vous devriez être le premier à désirer que la vérité soit connue.

M. Bercovitch — Les règles ont été établies pour quelque chose. Si j'ai tort, le président me le dira. Mais si nous ne suivons pas les règlements en Chambre et ici, cela deviendra un corps incontrôlable. Je n'essaie nullement de cacher la vérité; mais je ne sais si c'est à cause de mon éducation légale, mais je trouve que l'on doit respecter les lois.

M. Duplessis — Le député de Saint-Louis parle au nom du gouvernement d'abord, il a toujours l'appui des ministères. Il ne parle que des règlements. C'est une question d'interprétation. Ceux qui veulent une enquête complète l'interprètent dans mon sens. Les autres le font de façon restrictive.

Autrement ce serait comme le baïllon

Mais le premier règlement déclare que, du consentement de la Chambre, l'on peut faire tout ce qui est de notre ressort. Or, ceux qui sont sincères et qui veulent réellement connaître la vérité, en ce comité, devraient laisser poser ces questions. Autrement ils donnent l'impression d'appliquer le baïllon en s'accrochant aux interprétations restrictives.

Le témoin, qui est l'assistant-procureur général, a eu évidemment des communications sournoises avec des gros intérêts financiers qui font affaires avec la province. Et je n'aurais pas le droit de mettre devant ce comité les moyens sournois qui ont été utilisés pour lui faire parvenir des "retainers", à lui qui reçoit un traitement de la province, et, en plus, des honoraires et des frais de voyages considérables, pour des causes qu'il plaide où qu'il ne plaide pas, pour du travail préparé pour lui par des employés que la province paie pour le service du peuple.

Le chef du parti conservateur ontarien

Le congrès de Toronto choisit M. W. Earl Rowe, député de Dufferin-Simcoe aux Communes, et qui fut ministre sans portefeuille dans le cabinet Bennett

L'abrogation de la loi Hepburn sur les écoles séparées

Toronto, 29. (S.P.C.) — Le congrès du parti conservateur d'Ontario, a élu chef de ce parti M. W. Earl Rowe, qui est depuis 11 ans député de Dufferin-Simcoe aux Communes et qui a été, quelques semaines avant les dernières élections fédérales, ministre sans portefeuille du cabinet Bennett.

L'élection du nouveau chef a eu lieu après que le congrès, à la quasi-unanimité des participants, eut résolu que le parti conservateur d'Ontario, s'il obtient le pouvoir, abrogera la loi que le gouvernement Hepburn a fait adopter pour accroître la part des écoles séparées dans le partage du produit de l'impôt scolaire neutre. Et avant son élection, M. Rowe, comme l'ont fait les autres aspirants à la charge de chef, a promis d'appliquer cet article du programme du parti (on pourra lire dans une autre colonne quelques précisions sur l'adoption de l'article en question).

C'est à un second tour du scrutin que M. Rowe a obtenu la majorité qui a assuré son élection. Il a reçu, à ce second tour, 1,005 voix, ce qui lui a donné une majorité de 345 sur l'unanimité d'aval qu'il avait alors. Le lieutenant-colonel George A. Drew, de Guelph, cinq autres aspirants s'étaient retirés après le premier tour. Ces aspirants étaient l'ancien maire de Toronto, W. J. Stewart, et quatre membres de l'Assemblée législative d'Ontario: MM. A. H. Acres (Carleton), Arthur Ellis (Ottawa-Sud), Leopold Macaulay (York-Sud) et Wilfrid Heighington (Toronto-Saint-David). Dès le premier tour, M. Rowe a recueilli 782 voix et a pris la tête. M. Stewart, ayant obtenu 157 voix, s'est désisté en faveur du lieutenant-colonel Drew, qui en avait reçu 480. Les quatre autres aspirants se partageaient 226 voix.

Le successeur de M. Georges-S. Henry est un agriculteur et éleveur âgé de 42 ans. Marié, il a trois enfants. Il appartient à la United Church of Canada. Il a commencé sa carrière politique dans le domaine municipal. Élu député à l'Assemblée législative d'Ontario en 1923, deux ans plus tard il démissionna pour poser sa candidature aux Communes et depuis il représente Dufferin-Simcoe à Ottawa.

On sait que le gouvernement Hepburn n'est pas tenu de procéder à une élection générale avant 1939. Le parti conservateur d'Ontario, qui a eu le pouvoir durant plus d'un quart de siècle avant sa défaite de 1934, ne peut opposer que 17 mandats aux 66 dont dispose le gouvernement Hepburn.

Les accidents dans le port de Montréal

Ottawa, 29. — Le ministre de la Marine, M. Howe, a répondu, hier, aux questions que MM. Stevens (Vancouver) et Woodsworth (Winnipeg) lui avaient posées la veille au sujet des accidents récents dans le port de Montréal et qui ont causé la mort de cinq personnes.

M. Howe explique d'abord que dans deux cas, il s'agit de gens qui se sont noyés: un marin et un débardeur qui est tombé d'un quai, non pas en travaillant mais comme il s'en allait, son travail terminé. Il ne semble pas que la mort des trois autres ait été causée par la défectuosité des appareils de chargement et de déchargement des navires. Dans chaque cas, la cour du coroner a donné un verdict de mort accidentelle.

Un inspecteur du ministère de la marine est chargé de voir aux appareils de chargement et de déchargement dans le port de Montréal.

De son côté, le ministre du travail, M. Rogers, a déclaré qu'il fait actuellement faire une enquête à ce sujet.

L'opposition critique le Conseil législatif pour avoir réduit de \$500 à \$250 la taxe sur les magasins-chaînes de Lachine

Les conseillers législatifs ne doivent pas se faire les défenseurs des trusts, pour le temps qu'il leur reste à siéger, dit M. Duplessis — M. Bélanger les qualifie de "nuisance publique" — Il suggère de renvoyer le bill, avec amendement, à la Chambre haute — Les arguments de MM. Tremblay et Caron (Hull)

Québec, 29. (D.N.C.) — La Chambre a étudié au début de la séance d'hier soir les amendements du Conseil législatif au bill de Lachine. M. Maurice Duplessis proteste contre le fait qu'on a réduit de \$500 à \$250 la taxe sur les magasins à succursales. Il déclare que ces magasins se sont enrichis en volant et que le Conseil législatif a commis une erreur en réduisant cette taxe. Pour le temps qu'il va durer, dit-il, le Conseil législatif devrait comprendre son rôle, qui est seulement celui de modérateur pour empêcher certaines choses. Il ne doit pas se faire le défenseur des trusts, et avec le président du "Soleil" il ne fait que protéger les trusts.

M. Duplessis parle de rapports et de documents faux, et dit que le gouvernement, à propos de ces magasins, a donné des réponses non conformes aux faits. Il s'est identifié avec les Dominion Stores.

M. Oscar Drouin. — Nous avons fait une grosse bataille pour imposer la taxe de \$500 et le Conseil législatif a défendu les trusts.

Les amendements et les motifs du Conseil

M. Lucien Dugas, président, fait remarquer au député que les règlements lui interdisent de scruter et de critiquer les motifs du Conseil. Il ne peut que discuter les amendements eux-mêmes.

M. Oscar Drouin. — Tout cela démontre que, le plus tôt le Conseil législatif sera aboli, le mieux ce sera. On a de plus en plus sans raison le mot "annuellement". C'est un défi à la Chambre et à l'opinion publique.

M. William Tremblay. — Est-ce que je dois comprendre que nous pouvons discuter seulement les motifs du Conseil législatif et non les amendements?

M. Dugas (souriant). — C'est exactement le contraire.

M. Tremblay. — Comme on se comprend bien! (Rires). Je suis persuadé que je connais les motifs du Conseil et que tout le monde les connaît. Prenons les faits bruts. Nous avons des organisations financières qui ont causé le désarroi complet du commerce.

Je crois que la Chambre et le comité avaient pris leurs responsabilités. Et quand le Conseil législatif, qui n'existe que par le favoritisme, fait des choses pareilles, je crois qu'il va trop loin. Nous ne sommes pas en temps normal. Nous voyons ce qui se passe et ne voulons plus de dictature financière. Le premier ministre et sa presse diront qu'on soulève le peuple. Mais s'ils ne mettent pas un frein à ces abus il va se produire quelque chose. Et on ne pourra pas le contrôler. M. Tremblay dit qu'au printemps, des magasins à succursales ont imaginé un moyen de tromper les consommateurs par des sacs de pommes de terre et tous ces trucs enseignés aux enfants à devenir des voleurs.

Finalement, le député de Maison-neuve recommande que les amendements soient renvoyés au Conseil législatif pour reconsideration.

Pas de taxe prohibitive

M. Alexis Caron. — Je me crois bien placé pour me prononcer là-dessus. Je sais que des magasins à chaînes commettent des abus et je suis en faveur d'une taxe spéciale. Mais pas en faveur d'une taxe prohibitive. En somme, cela relève du gouvernement fédéral. Celles critiques peuvent être fondées, mais je ne crois pas que le manque de confiance en nos marchands, exprimé par les orateurs précédents, soit justifié. Nous avons, chez nous, à Hull, huit magasins à succursales. Nos épiciers se sont unis, se sont organisés, se sont entraînés, et ils ont pu obtenir le départ de ces rivaux. C'est la meilleure façon de s'en débarrasser.

M. Philippe Hamel veut aussi protester, d'autant plus que ces magasins à chaînes obligent leurs employés à être malhonnêtes et qu'ils paient des salaires de famine.

Québec demandera le même privilège que Lachine

Le député de Saint-Sauveur, M. Pierre Bertrand, estime qu'une taxe de \$500 sur les magasins à chaîne est bien raisonnable, et il trouve étrange que le Conseil législatif ait décidé de réduire ladite taxe à \$250 dans le cas de Lachine. Il n'est pas raisonnable, dit-il, de refuser aux municipalités ce qu'elles demandent quand il s'agit des magasins à chaîne. Nous, échevins de la ville de Québec, nous aurons un bill dans lequel nous demanderons le privilège de taxes les mêmes établissements. Si nous sommes pour être traités comme Lachine, ce n'est pas encourageant. La ville de Québec est pratiquement en faillite, et si nous lui refusons cette demande, dans quelle position serons-nous? Je propose que ces amendements soient renvoyés au conseil législatif.

Le député de Mégantic s'oppose également aux amendements du Conseil législatif, et il dit que les magasins à chaîne sont loin d'être un actif pour cette province. "Ces établissements", dit-il, ont plutôt eu soin d'avoir à leur service des techniciens qui se sont évertués à appliquer de nouvelles méthodes dans le commerce au détriment des consommateurs, des méthodes qui n'ont rien rapporté à la population.

Nuisance publique

Le député de Montréal-Dorion, M. J.-G. Bélanger, s'élève parce que le bill a été "censuré par les sages



"CETTE SENSATION KRUSCHEN" en AUTRICHE

"C'est la sensation 'Kruschen' en Autriche, vous entendrez les admirateurs murmurer ces mots lorsqu'une femme souple, gracieuse et en bonne santé passe dans la rue."

L'habitude régulière de la "dose" quotidienne de Kruschen a été adoptée par des milliers de femmes en Autriche comme dans plus de 100 autres pays du monde. Cette habitude est même si généralisée que l'on dit aujourd'hui d'une femme rayonnante de santé, qu'elle doit éprouver "cette sensation Kruschen".

Les Seis Kruschen stimulent les organes éliminateurs et favorisent l'expulsion du corps des résidus de la digestion — cela d'une façon régulière et complète. Partout, les femmes savent maintenant que la "petite dose" de Kruschen est l'un des secrets de la santé et de l'activité.

SELS KRUSCHEN

vaux, devant le magistrat Lacoursière, qui l'a sentencié à deux ans d'emprisonnement.

Coupable de négligence criminelle

Le jury de la Cour du Banc du Roi a trouvé Antonio Savard coupable de négligence criminelle. Savard a été accusé d'homicide involontaire à la suite de la mort de Lawrence William Ellis qui a renversé et tué avec son auto, le 6 novembre dernier, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Jean-Talou.

Les arrêts de la Cour d'appel

Le juge en chef de la Cour d'appel, Sir Mathias Telier, a annoncé que l'on a fixé au neuf juin prochain la date pour rendre les arrêts.

\$5,000 ou \$20,000 par jour

Ce que coûte la session provinciale — L'assertion du premier ministre et celle d'un porte-parole ministériel à la radio

Québec, 29 (D.N.C.) — A l'ouverture de la séance du soir, M. William Tremblay, député de Maisonneuve, a soulevé la question de privilège suivante:

"Hier soir, dit-il, le premier ministre a déclaré que la session coûtait \$5,000 par jour, et ce soir, écoutant le représentant de la droite ministérielle à la radio, j'ai constaté qu'il a contredit les chiffres du premier ministre et qu'il a dit que la session coûtait de \$15,000 à \$20,000 par jour. Je désire savoir si c'est bien la voix de son maître que nous avons entendue. (On rit dans les galeries)."

Le président Dugas: "Je ferai remarquer qu'il est défendu de manifester dans les galeries."

Adoration nocturne

Les Adorateurs nocturnes sont convoqués pour les 40 heures, à Notre-Dame-du-Perpetuel-Secours, 5949, boul. Monk, Ville-Émard, dimanche à 7 h. 30 p.m.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

NOUVEAUTÉS FRANÇAISES

SYNTAXE DU FRANÇAIS MODERNE — ses fondements historiques et psychologiques, par Georges Le Bidois et Robert Le Bidois, tome 1er, volume de 546 pages, format 6 1/2 x 10. Au comptoir ou par la poste \$5.50

PRECIS DE MEDICINE CATHOLIQUE, par le Dr Henri Bon, nouvelle édition, volume de 775 pages, format 5 1/2 x 9. Au comptoir ou par la poste \$4.00

JOURNAL D'UN CURE DE CAMPAGNE, roman par Georges Bernanos — un livre qui réchauffe — Volume de 360 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$1.15

ETAPES DE MA VIE, par René Bazin, de l'Académie française (extraits de ses notes intimes). Volume de 225 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

SOUVENIRS D'UN JOURNALISTE, par Lucien Corpechot — Trente-cinq ans de collaboration aux grands journaux parisiens. Les secrets de la presse et les confidences de quelques grands hommes. Volume de 250 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

L'AUTRE MIRACLE, roman par Henri Ardel. Volume de 245 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

LES TOURNANTS, roman par Jean de la Brète. Volume de 250 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$0.90

SAVOIR PARLER, par Abel Hermant, de l'Académie française. Volume de 190 pages, format 4 x 6. Au comptoir ou par la poste \$0.90

L'ENFANT, par la Doctoresse Maria Montessori. La Doctoresse Montessori s'est penchée trente ans sur l'enfance. Pédagogie de génie, elle nous livre aujourd'hui le précieux résultat de ses recherches et de ses observations. Volume de 265 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste \$1.25

LE ROI GEORGE V, par John Charpentier. Volume de 94 pages. Au comptoir ou par la poste \$0.25

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR 430 NOTRE-DAME EST MONTREAL

Le silence de M. Francoeur — Coalition et complicité

“Le ministre des travaux publics n'a pas parlé en Chambre depuis le commencement de la session, mais s'il désire obtenir par son silence son entrée dans le nouveau gouvernement, c'est peine perdue, car il est devenu solitaire et complice de tous les abus du régime”, déclare M. Pouliot

Quatre députés, tous oppositionnistes, ont parlé sur le budget, hier soir, à l'Assemblée législative: MM. Pouliot, Hamel, Paquette et Leduc

Défi du Dr Hamel à M. Taschereau — Le Dr Paquette réclame un chemin de fer entre l'Abitibi et Mont-Laurier

Québec, 29. (D.N.C.) — L'Assemblée législative a de nouveau consacré hier la majeure partie des deux séances qu'elle a tenues au débat sur le budget. Quatre députés, tous des oppositionnistes, se sont levés hier à tour de rôle pour commenter le budget: MM. François Pouliot (Missisquoi), le Dr Philippe Hamel (Québec-Centre), le Dr J.-A.-H. Paquette (Mont-Laurier), et Fr.-J. Leduc (Laval). Les trois premiers ont pris tour à tour la parole, et Leduc, qui a parlé à la fin de la séance du soir, a ajourné lui-même le débat.

M. FRANCOIS POULIOT

Le député de Missisquoi note que le budget pour l'année à venir prévoit un déficit d'environ \$1,000,000, mais qu'il ne concorde pas avec les autres déclarations du gouvernement puisqu'il ne prévoit pas un sou pour les pensions de vieillesse qui vont entraîner une dépense de \$1,500,000, non plus que pour les octrois d'électricité et de bureau de placement pour les jeunes. Les quelques économies annoncées par le gouvernement sont insignifiantes en regard de ces dépenses nouvelles. La première mesure d'économie qu'il impose, c'est l'abolition du Conseil législatif. Ce Conseil nous coûte annuellement \$104,000 de frais fixes, sans compter les frais qu'il impose aux contribuables obligés de faire deux visites pour défendre ou combattre les bills. On consacre de l'argent à l'encouragement du tourisme: il serait bien plus pratique de supprimer les points de péage.

Les 212 ponts et ponceaux d'Arthabaska

Avant-hier, dit M. Pouliot, le procureur général, autrefois ministre de la Voirie, nous a parlé du boulevard Taschereau. Toutefois, si on lit le rapport du ministre de la Voirie, on constate que 345 ponts et ponceaux ont été construits ou réparés dans la province l'an dernier. On y voit également que sur un total de 343 ponts et ponceaux, 212 se trouvaient dans le comté d'Arthabaska. De plus, on a construit 85 milles de routes dans cette division en 1935. C'est pour cette raison que le premier ministre disait à Victoriaville, d'après le *Soleil*: “Votre député me coûte terriblement cher. Depuis que je suis premier ministre, votre comté a coûté \$3,500,000”. Or, comme le premier ministre est à son poste depuis quinze ans, ça coûte \$233,000 par année dans Arthabaska.

Le silence de M. Francoeur

M. Pouliot a fait au cours de son discours la déclaration suivante: “Depuis le commencement de la session, le ministre des Travaux Publics n'a pas parlé en Chambre; il n'a parlé qu'au comité des Comptes publics où il s'est identifié avec la majorité ministérielle qui veut y appliquer le bâillon pour empêcher la vérité de se faire jour. Est-ce que le ministre des Travaux Publics nourrirait en son âme les vieux déshonnements qu'il a entretenus pendant les 22 ans qu'il attendait pour être nommé ministre? Il est vrai que le premier ministre, pour bien le punir, l'a appelé à succéder à celui que le ministre actuel des Travaux Publics a toujours

Vient de paraître

Le vrai mouvement sentinelliste au Rhode-Island

par

Elphège-J. DAIGNAULT

Préface...

Chapitre I.

L'auteur de l'Histoire de l'Agitation Sentinelliste dans la Nouvelle-Angleterre, 1925-1928...

Chapitre II.

Les “Agents Provocateurs” et les “Chefs de l'Agitation Sentinelliste”.

Chapitre III.

Ce que le “Mouvement Sentinelliste” a été et ce qu'il n'a pas été...

Chapitre IV.

Les recours romains...

Chapitre V.

Les procès civils...

Chapitre VI.

Voyages à Rome — Excommunication — Grève...

Conclusion.

Un volume de luxe numéroté à la presse (il n'y a pas d'édition populaire pour ce titre); 250 pages. En vente au Service de Librairie du “Devoir”, au prix de \$1.00 franco.

pareilles démarches. Mais il regrette leur insuccès.

M. Duplessis — Le ministre a eu plus de succès avec la pension Bériaud.

M. le Dr Paquette termine son discours en réclamant un chemin de fer entre l'Abitibi et Mont-Laurier.

M. F.-J. LEDUC

Le député de Laval déclare qu'il est temps de parler d'affaires. Hier, dit-il, le premier ministre accusait la gauche de faire de l'obstruction systématique. Je dis que les coupables ne sont pas de ce côté-ci de la Chambre mais de l'autre côté. L'opposition comme toute la population de la province est absolument dans l'ignorance de ce que sera la politique du gouvernement demain. C'est cela que le trésorier de la province aurait dû nous dire dans son discours du budget.

Les globules jaunes de la peur

Dans les veines du gouvernement, ajoute-t-il, ce ne sont pas les globules rouges qui dominent mais les globules jaunes de la peur. (appl.) Je suis obligé d'employer des paroles sévères, mais il est grand temps quand nous sommes en face de gens qui n'ont même pas le courage de se lever quand nous les accusons gravement. Pourquoi n'aurions-nous pas de mépris pour eux? Il y a de l'autre côté des gens qui ne sont pas capables de se battre parce qu'ils sont atrophés. J'ai du respect pour ceux qui sont capables de se tenir debout mais j'ai du mépris pour ceux qui se conduisent comme des chiens couchants. Le gouvernement n'a même pas assez de vision pour annoncer à la Chambre quelle sera sa politique. Qu'on le dise donc. Qu'est-ce que cela fait à la population que la province soit administrée par un côté ou l'autre, pourvu que ce soit un gouvernement qui a la confiance du peuple? (longs appl.)

Le budget de M. Hepburn et celui de M. Stockwell

Il est temps pour le gouvernement de faire des déclarations, de dire ce qu'il entend dire. Il est temps que le trésorier parle.

M. Duplessis. — Il ne pense pas tout seul.

M. Leduc déclare que le discours du budget de M. Hepburn est bien différent de celui du trésorier de la province de Québec. Il aurait aimé voir dans le discours de M. Stockwell un tableau indiquant clairement l'état de la dette publique. A son avis, nous n'aurons une comptabilité moderne qu'avec l'avènement d'un gouvernement moderne.

Le taux de l'intérêt

Le député de Laval réclame une diminution du taux de l'intérêt. Il estime que le taux d'intérêt payé par la province et par la ville de Montréal par exemple ne devrait jamais dépasser 2 pour cent. A son avis, le taux d'intérêt chargé par les banques aujourd'hui, est une raison de plus qui milite en faveur d'une loi qui prohibe les directeurs de ces banques aux ministères et premiers ministres (appl.)

Vigoureux discours de M. le sénateur Rainville...

(Suite de la 1ère page)

port de Montréal. Au 24 mars 1936, d'après le ministre lui-même, la dette du port était de \$58,593,000, représentée par des obligations détenues par l'Etat. L'intérêt, à un taux moyen de 4 pour 100, s'élève à \$2,523,954 par année. La valeur des biens est de \$63,316,164. Dans presque tous les autres ports, elles ont coûté le double.

Durant les années de crise, dit M. Rainville, le gouvernement aurait dû abaisser à 3 p. 100 l'intérêt exigé des ports, ce qui aurait réduit à peu près à rien les déficits.

Le commerce du grain

Jusqu'à 1928, Montréal expédiait surtout du grain. Ces expéditions ayant diminué de beaucoup, Montréal allait-il perdre son rang de deuxième port de l'Amérique? La méthode de gestion était mise à une rude épreuve. En 1921, les marchandises diverses passant par le port, à l'exclusion du grain, atteignaient 2,791,671 tonnes. En 1935, elles s'élevaient à 10,478,741 tonnes, soit une augmentation de 363 p. 100 en 14 ans. Le port a gardé son rang. On doit en reconnaître le mérite aux commissaires. Il faut y voir aussi l'importance du rôle que joue le port dans la vie commerciale du Dominion. On a dit avec raison qu'il est le baromètre du commerce canadien. La croissance du port de Montréal n'est pas due au hasard ou au caprice du sort. Elle est due aux efforts de certains Montréalais et des commissaires.

Le sénateur aborde ensuite la question de la concurrence que les ports américains font à nos ports. En 1929, 1930 et 1931, sans parler des années de prospérité 1927 et 1928, les expéditions de grain canadien par les ports américains ont atteint 208 millions de boisseaux. Une enquête a révélé que ces expéditions constituaient 20 p. 100 des marchandises expédiées par le port de New-York; qu'elles ont rapporté 9 millions de dollars aux chemins de fer et navires des lacs américains et fourni de 20 à 75 p. 100 des cargaisons au sortir de New-York. Mais d'autres marchandises canadiennes passent par les ports américains. De 1927 à 1931, elles ont atteint une valeur d'un milliard et quart de dollars.

Outre la perte directe occasionnée par ces expéditions, il y a la perte indirecte des recettes provenant des dépenses que font les navires dans les ports pour s'approvisionner, ou bien les matelots.

Un directeur ne pourra suffire à la tâche

M. Rainville dit que le directeur, qui remplacera le directeur, le directeur adjoint et le contrôleur, et plus des commissaires, ne pourra accomplir toutes ces besognes. Il ne pourra, entre autres, prendre des décisions sur les questions de politique générale du port que les anciennes commissions pouvaient

prendre très rapidement. L'orateur cite des exemples où cette rapidité a été très précieuse.

Le creusage du Saint-Laurent entrepris par les Montréalais

Le sénateur Rainville parle ensuite de la nécessité de maintenir le chenal du Saint-Laurent à une profondeur convenable, question qui agace des gens d'autres provinces, parce qu'ils ne comprennent pas que le fleuve est la plus grande richesse du Canada.

Il rappelle qu'on a commencé le creusage du chenal dès 1850. Dégoûtée de la lenteur des travaux, la commission du port de Montréal entreprit la besogne elle-même, à ses frais, en 1888. Elle a créé un chenal de 27 1/2 pieds. Plus tard, le ministre de la Marine s'en chargea, décidant de porter la profondeur à 30 pieds sur une largeur de 450 pieds. En présentant un projet de loi à cet effet, le ministre de la Marine, sir Charles Tupper, dit: “Aucun organisme public de notre pays n'a rempli ses fonctions avec plus d'habileté, au plus de succès que la commission du port de Montréal”. 50 ans ont passé, mais on n'a pas encore atteint la profondeur de 30 pieds. A quatorze milles en amont de Québec, les grands navires doivent attendre la marée pour traverser une distance d'un mille.

Le creusage du Saint-Laurent n'a pas coûté cher

Nous avons consacré des sommes folles aux chemins de fer. Mais en 100 ans, nous n'avons dépensé que 50 millions pour le Saint-Laurent. Y compris 15 millions pour la construction des dragues et l'exploitation des chantiers et l'exploitation de Sorel. Il reste une somme de 35 millions pour le travail effectif, soit moins du double de la somme consacrée au pont Jacques-Cartier, et moins du tiers des sommes prises par le canal Welland. Cependant, il faut songer que l'existence du chenal du Saint-Laurent a sauvé le Canada de la dépendance absolue envers les Etats-Unis en matière de transports maritimes.

Le dragage et le niveau de l'eau

Le creusage est essentiel, mais on s'y consacre pas un effort suffisant, malgré les demandes répétées des grands corps publics. Dans son rapport sur les ports canadiens, sir Alexander Gibb a dit lui-même que les dimensions des transports ont tendance à augmenter et qu'ils pourront dépasser 31 1/2 pieds de tirant. Il est d'avis que le manque de profondeur du Saint-Laurent a été cause de pertes et d'inconvénients graves. Sir Alexander constate qu'on n'a pas consacré à cette question une attention soutenue.

Le Saint-Laurent, dit-il, doit servir de moyen de communication à tout le Dominion. Déjà il ne peut guère remplir entièrement ce rôle. Sa valeur à cet égard diminue sans cesse, parce qu'il ne peut recevoir les plus grands navires. Le programme envisagé pour le creusage (il s'agit du projet de porter la profondeur à 35 pieds) afin de faire de Montréal un port de toute première catégorie me paraît excellent. L'ex-gouvernement a agi sagement en nommant une commission d'ingénieurs pour l'examen de cette question. D'aucuns ont exprimé des doutes sur l'utilité du dragage, mais nos plus grands ingénieurs ont affirmé que le dragage n'a pas détruit l'équilibre entre le flot des eaux et le niveau à marée basse. L'orateur développe ce point tendant à démontrer que le creusage ne peut nuire au niveau de l'eau.

Le Saint-Laurent, l'un des éléments de la Confédération

L'événement le plus important de l'histoire du Canada, dit le sénateur Rainville, a été la Confédération. Or, le Saint-Laurent a été l'un des éléments les plus puissants qui aient rendu la Confédération possible. La Confédération n'aurait pu réussir sans le commerce entre les provinces. Sans l'existence du fleuve, ce commerce n'aurait pu atteindre les chiffres qu'il a connus. La houille des provinces maritimes y passe pour se rendre dans le centre du pays; le grain de l'Ouest emprunte cette route pour se rendre en Europe.

La concurrence russe

Pour répondre à ceux qui prétendent que la Russie fera une concurrence sérieuse au Canada dans le commerce du blé, M. Rainville cite l'opinion de M. Edouard Herriot, qui, s'appuyant sur l'avis exprimé par un ancien ministre de l'Agriculture de France, a dit que la Russie des Soviets, comme celle des tsars, manque de terres arables et qu'elle aura toujours de la difficulté à nourrir son énorme population.

Comptabilité et contrôle

Le sénateur Rainville étudie les quatre points qui se dégagent du projet de loi. Le premier a trait à la comptabilité et au contrôle des dépenses. Pour Montréal, on ne se plaint pas. La méthode de comptabilité est la meilleure qu'il soit possible de trouver et comporte des vérifications fréquentes et sévères. Pour Montréal, comme pour Vancouver, le nouveau régime ne peut rien améliorer. Si l'Etat doit prêter à d'autres ports, il ne prête pas à Montréal, ni à Vancouver, ni à Saint-Jean. Montréal ne s'est fait ouvrir un crédit temporaire que pendant le dur hiver de 1930, et ce crédit n'était que de \$100,000.

On supprime tout stimulant

Une commission centrale sera tentée de fonder les comptes ensemble et de verser au compte déficitaire de certains ports les excédents de ceux qui réussissent. Avec l'ancien régime, le succès des uns constituait un stimulant pour les autres. Avec le nouveau, tous tomberont dans l'indifférence à cet égard.

Le bill actuel n'était pas nécessaire pour soumettre les ports à l'autorité du contrôleur du Trésor ou du vérificateur général. On avait déjà pleine satisfaction à cet égard.

Le rapport Gibb

Le deuxième point, c'est qu'on veut donner plus d'efficacité à la gestion des ports. Or, dans son rapport, sir Alexander Gibb a écrit que les commissions des ports de Montréal et de Vancouver ont joué un rôle important dans le progrès de ces ports. Leurs méthodes d'administration étaient au moins égales à celles de tout autre port de l'Amérique. En 1932, une revue maritime écrivait que la force du port de Montréal réside dans le personnel tout à fait supérieur de sa commission depuis un siècle. Sir Alexander disait par ailleurs, dans un discours, que le travail accompli par les ingénieurs pour faire de Montréal un port de mer est admirable. L'outillage du port et du chenal peut soutenir la comparaison avec tout autre dans le monde. Les armateurs anglais ou autres s'en déclarent d'ailleurs extrêmement satisfaits, ce qui n'est pas le cas pour les ports de tous les pays. Puisque le régime ancien a produit de si bons résultats, pour-

Agrémenter votre repas

THÉ "SALADA"

LE ZODIAQUE "35"

A PUBLIE LES OUVRAGES LES PLUS RETENTISSANTS DE L'ANNEE

Actuellement parus:
ARMAND LAVERGNE: Trente ans de vie nationale 5e mille
L'abbé LIONEL GROULX: Orientations 5e mille
ROBERT RUMILLY: Chefs de file 3e mille
AEGIDIUS FAUTEUX: Le duel au Canada 2e mille
MARIE LEFRANC: Visages de Montréal 2e mille
MARIUS BARBEAU: Au cœur de Québec 2e mille
ROBERT CHOQUETTE: La fabuliste La Fontaine à Montréal 2e mille
EUGENE ACHARD: Les Northmans en Amérique 2e mille

Nouvellement parus:
ELPHEGE-J. DAIGNAULT: Le vrai mouvement sentinelliste au Rhode-Island. Edition de luxe seulement. 5e mille
L'abbé ALBERT TESSIER: Ceux qui firent notre pays. 2e mille

En vente au “Devoir”, 75 sous franco; abonnement aux douze volumes, édition de luxe: \$10.00.

quoi le changer?

Des experts ont exprimé l'avis que la centralisation fera disparaître l'élément d'élasticité, essentiel. Le troisième objet du bill est d'empêcher les commissions d'engager des dépenses inutiles et des travaux trop coûteux.

Il n'y a pas eu de gaspillage au port de Montréal

M. Rainville dit que le gaspillage ne s'est jamais produit au port de Montréal. Les influences politiques, ajoute-t-il, s'exercent à Ottawa, auprès des ministres. D'ailleurs, il serait facile d'empêcher les commissions d'engager des dépenses exagérées: le ministre de la Marine n'aurait qu'à refuser son approbation. Point n'est besoin de changer tout le système. La troisième raison invoquée par le ministre ne constitue qu'un mauvais prétexte.

Le mal est au ministère de la Marine

La quatrième fin assignée au projet est de mettre fin au peu de liaison qui existait entre les commissions et le ministère de la Marine. Le sénateur admet que la liaison était faible, mais le ministre lui-même a admis aux Communes que le ministère en était responsable, puisqu'il n'y avait à Ottawa qu'un surveillant des commissions de ports, dont le personnel comprenait seulement un commis et deux dactylos. Personne d'autre n'assurait la liaison entre le ministère et les commissions, d'où des délais. Mais si le ministre n'a pas fait ce qu'il aurait dû, pourquoi en faire porter la peine aux commissions?

L'enquête Gibb aurait dû porter sur le ministère de la Marine, où l'organisation faisait tellement défaut. Au lieu de cela, on l'a fait porter sur les ports, à qui on en a attribué injustement les frais.

Manifestation de sèche bureaucratie

Le conseil central, conclut le sénateur, ne pourra remplacer un organisme composé de gens intéressés au progrès de l'endroit où ils demeurent. Les fonctionnaires ne pourront jamais accomplir ce que faisaient les commissaires. Le bill est mauvais, parce qu'il n'est qu'une manifestation de sèche bureaucratie. Et l'orateur regrette que les pouvoirs publics s'immiscient trop dans les affaires.

“La pensée catholique”

par l'abbé Anselme LONGPRE
Un vol. 180 pages. En vente au Service de librairie du *Devoir*, 430, est, Notre-Dame, Montréal. 60 sous franco.

Son Excellence Mgr Andrea Casulo, Délégué apostolique, en fait l'éloge suivant: “Votre ouvrage, qui vient de paraître, est très utile pour faire connaître au clergé spécialement, la pensée catholique. Vous avez rendu un précieux service à vos confrères qui, bien souvent, pressés par les sollicitudes du ministère sacerdotal, n'ont pas le temps de suivre l'œuvre de la presse et des études religieuses. Votre beau livre, “La Pensée Catholique”, va les aider pour le choix des ouvrages de leur bibliothèque... Je vous envoie mes félicitations ainsi qu'une bénédiction spéciale pour vous et votre saint apostolat”.

Il n'est pas nécessaire d'être dans une côte pour se rendre compte de l'excédent de puissance que la gazoline Benzol Champlain donne au moteur, mais c'est dans une côte qu'on reconnaît le mieux sa supériorité. Plus abrupte et tortueuse sera la côte, plus vous apprécierez le supplément de puissance que donne le Benzol.

Le Benzol Champlain est une gazoline toute différente des autres. Combustion égale — plus propre — et sans le moindre soupçon de cognage. Et vous apprécierez les milles supplémentaires que vous obtiendrez de chaque gallon.

Le Benzol Champlain est classé par l'Inspection Provinciale de la Gazoline dans la Qualité No 1.

Faites remplir aujourd'hui votre réservoir de Benzol Champlain au poste Champlain le plus proche.

CHAMPLAIN OIL PRODUCTS LIMITED, MONTRÉAL

Votre Poste de Champlain vend aussi la gazoline 70 Champlain; l'Ethyl Champlain; l'huile à moteur Champlain Penmark; l'huile à moteur Champlain Chadel; les graisses Champlain et un assortiment complet d'accessoires d'automobiles.

PRODUITS CHAMPLAIN SERVICE

GAZOLINE BENZOL CHAMPLAIN

L'ouvrage de l'abbé Tessier parait dans la collection du *Zodiaque* '35. Il est le dixième de cette série, qui se recommande par la qualité de ses collaborateurs et par la variété des sujets traités.

Ceux qui firent notre pays est un élégant volume de 220 pages. L'édition ordinaire se vend 15 francs.

M. Valentine vend des lunettes, du papier, de l'encre, des plumes etc. au gouvernement

M. Deschesnes, son associé, ignore si M. Valentine vend aussi du sirop d'érable — Le papier est acheté en Europe — Parti pour l'Europe, le 10 mai

Québec, 29. — Hier midi, au comité des comptes publics, M. Henri Deschesnes, associé d'affaires de M. Jimmy Valentine, a été interrogé. M. Deschesnes répond à M. Duplessis qu'il vend des lunettes et instruments d'optique pour la Maritime Optical Company. Il en est le gérant et l'associé de M. Valentine et tous deux possèdent les actions de la compagnie. M. Duplessis. — Il s'agit de Jimmy Valentine, alias Jacques Valentine, alias James Valentine? M. Deschesnes. — Oui, je sais qu'on l'appelle comme ça.

La Valentine Company et la Maritime Optical

M. Duplessis. — Etes-vous aussi actionnaire de la Valentine Company? M. Deschesnes. — Non, la Valentine Company a été dissoute, car ça faisait trop d'ouvrage, les deux compagnies à la fois. M. Duplessis. — La Valentine Company et la Maritime Optical appartiennent toutes deux à vous et à M. Valentine? M. Deschesnes. — Oui. M. Duplessis. — Vos deux compagnies ont vendu pour des milliers de piastres au gouvernement? M. Deschesnes. — Oui. M. Duplessis. — A tous les départements? M. Deschesnes. — Pas tous, car il y a des départements où on n'a pas vendu grand-chose. M. Perrault. — Vous n'avez rien vendu au département du procureur général?

Pas de lunettes chez le procureur général

M. Duplessis. — Le département ne se sert pas de lunettes! M. Deschesnes. — M. Valentine est organisateur pour le gouvernement Taschereau et qu'il est très actif, mais le témoin ne se mêle pas de politique, personnellement. M. Valentine est parti le 10 mai pour l'Europe. Il doit revenir le 15 juin. L'automne dernier, M. Valentine est parti le 26 novembre, le lendemain des élections provinciales, pour l'Europe, où il a été trois mois. M. Duplessis demande au témoin si, à son retour d'Europe, M. Valentine n'est pas allé d'abord à Montréal et Ottawa avant de revenir à Québec. M. Deschesnes répond qu'il n'en sait rien.

Les affaires de M. Valentine

M. Deschesnes déclare que c'est M. Valentine, personnellement, qui vend les lunettes, instruments d'optique, aux départements. Il admet

Le "Soleil" a reçu \$3,384,972.02 depuis quinze ans

Du gouvernement et des Commissions nommées par le gouvernement — Travaux d'impressions — Monopole des formules pour les accidents du travail

Québec, 29. — Hier, au comité des comptes publics, le comptable Fréchet, du département du procureur général, a produit une liste des montants payés par la province à M. Charles Lanctôt, depuis le 20 juillet 1932 au 15 mai 1936, puis M. Henri Gagnon, président du Soleil, a été appelé. Il a produit une liste demandée précédemment par M. Duplessis montrant ce que son journal a reçu du gouvernement, ainsi que la copie d'un contrat entre le Soleil et la Gazette officielle. M. Gagnon apprend à M. Duplessis qu'il a changé d'idée et qu'il ne part pas pour Ottawa comme il le devait. Sur quoi le chef de l'opposition lui demande d'être présent vendredi matin.

M. Perrault. — M. Gagnon, qu'est-ce que représentent ces montants payés au Soleil? M. Gagnon. — C'est pour des travaux d'impression faits pour le gouvernement ou ses commissions. Ces chiffres représentent les montants approuvés par l'imprimeur du Roi, car avant d'être payée, une facture doit recevoir son approbation. C'est sa décision qui compte et le montant qu'il approuve pour un travail d'impression qui est payé.

M. Duplessis. — Je vois par cette liste que le Soleil a retiré du gou-

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J.-A. DESY,
(Lévis)
Qualité supérieure
Montréal

Les achats chez M. Hervé Ravary

Des matériaux de construction, des clous, de l'étoffe, des vis, etc. — Ordre de M. Vautrin — "Télégraphes" et téléphones — Organisateur électoral dans St-Jacques — Les honoraires payés à Me Bernard Bissonnette

Québec, 29. — Hier, au comité des comptes publics, après M. Deschesnes, associé d'affaires de M. J. Valentine, on interroge M. Manning, acheteur du ministère de la colonisation. M. Duplessis. — Le département a-t-il acheté de M. Hervé Ravary, organisateur de M. Vautrin, dans la division St-Jacques? M. Manning. — Oui. M. Duplessis. — Vous savez que M. Ravary s'occupe activement d'élections dans St-Jacques et qu'il est un des principaux organisateurs de M. Vautrin? M. Manning. — Oui. M. Manning ajoute que le département a acheté de M. Ravary, des matériaux de constructions, des clous, de l'étoffe, des vis, des matériaux de campement, etc. M. Duplessis. — Est-ce vous-même qui achetez ça? M. Manning. — J'ai préparé les commandes. M. Duplessis. — Qui vous a dit de préparer les commandes? M. Manning. — C'est M. Vautrin. M. Manning ajoute qu'il s'informait des prix par téléphone et alors achetait chez M. Ravary au plus bas prix obtenu au cours de cette enquête.

Télégraphes et téléphones

M. Duplessis. — Je comprends. M. Ravary s'occupait des télégraphes électoraux et vous faisiez les téléphones. Savez-vous s'il y a des comptables actuellement chez M. Ravary depuis un bout de temps? M. Manning. — C'est M. Vautrin qui répond à M. Perrault que M. Ravary tient un magasin de ferronnerie à Montréal. M. Arthur Richard témoigne ensuite.

Les honoraires de Me Bernard Bissonnette

M. Duplessis. — Le département de la Colonisation a-t-il payé des honoraires à des avocats pour ouvrage légal du département, du 1er août 1933 à date? M. Richard. — Oui.

L'affaire Asch

Le \$1,000 donné en récompense par le département du procureur général n'a pas été remis et l'accusé a été acquitté

Québec, 29. — Hier midi, au comité des comptes publics, le chef Lemire, de la police provinciale, a été interrogé sur l'affaire Asch.

L'affaire Asch

M. Duplessis. — M. Lemire, est-ce qu'il y a eu une récompense de \$1,000 offerte par le département du procureur général à celui ou ceux qui découvriraient le ou les meurtriers des jeunes filles Asch? M. Lemire. — Oui. M. Duplessis. — Cette récompense a-t-elle été partagée? Entre qui? M. Lemire. — Moi-même j'ai retiré \$250; le détective Gauthier a retiré \$250; M. Maloney, de Barabois, a retiré \$250, et le détective Aubin a retiré le dernier \$250. M. Duplessis. — Et le meurtrier n'est pas encore trouvé? M. Lemire. — Quand on nous a donné le mille piastres, le supposé meurtrier avait été trouvé coupable. M. Duplessis. — Mais la Cour d'appel a cassé le verdict du jury et ordonné un nouveau procès. Il y a eu un nouveau procès et l'accusé Philipps a été acquitté par douze jurés. M. Lemire. — Oui, mais nous

M. Duplessis et le "Canada"

Le chef de l'opposition se plaint d'un "titre faux, tendancieux et malhonnête", au sujet de l'affaire Braithwaite

Québec, 29. (D.N.C.) — M. Maurice Duplessis, chef de l'opposition, a soulevé hier après-midi, une question de privilège au sujet de l'affaire Braithwaite.

"Le journal le Canada", dit-il, journal payé à même les fonds publics de la province, a publié en gros titre la nouvelle suivante: "Le chef de l'opposition évite de parler de l'affaire Braithwaite", et laisse entendre ainsi que le chef de l'opposition n'ose pas répéter les accusations qu'il a déjà faites. "C'est un titre faux, tendancieux et malhonnête. Car le chef de l'opposition a dit et répété et il le répète encore que le département du procureur général a accepté \$2,000 d'un bandit dans le dos et à l'insu de la victime, dans l'intérêt du voleur, pour éviter le pénitencier au voleur. Et je dis que le département du procureur général a transigé avec le bandit pour lui éviter le pénitencier, moyennant une somme de \$2,000, provenant de l'argent volé, à l'insu et dans le dos de la personne volée."

"Et pour être encore plus clair, je dirai de plus que le renonce à mon immunité parlementaire et ceux qui ont du cœur et du courage me poursuivent si ce que je dis n'est pas vrai!"

M. Duplessis — A qui?

M. Richard. — A M. Bernard Bissonnette. M. Duplessis. — Combien avez-vous payé? M. Richard. — Environ \$2,000. M. Duplessis. — Le département a-t-il un avisier régulier? M. Richard. — Oui, M. Boivin. M. Duplessis. — De plus, le parlement est assujéti au bureau du procureur général pour les conseils légaux dont il peut avoir besoin? M. Richard. — Oui. M. Duplessis. — Pourquoi un avocat en dehors du Parlement? M. Richard. — Le ministre m'a dit de me mettre en communication avec M. Bissonnette pour préparer certaines lois. M. Duplessis. — C'est le même M. Bissonnette qui est venu plaider ici pour les "chain stores"? M. Richard. — Je crois que oui. M. Duplessis. — C'est le même M. Bissonnette qui a fait la campagne électorale pour M. Vautrin? M. Richard. — Je suppose. M. Duplessis. — M. Duplessis demande à M. Richard de produire l'état des montants reçus par M. Bissonnette, venant du gouvernement provincial. M. Duplessis demande aussi à M. Richard si son département a payé des comptes d'architectes. Mais M. Richard dit qu'il ne s'en souvient pas. Il va vérifier, à tout événement.

Le cas de M. Dubreuil

M. Richard produit des documents au sujet d'un M. Dubreuil, sous-inspecteur de colonisation et distributeur de secours directs. Il reçoit un salaire de \$2 par jour de travail, plus 10 cents du mille de trajet, plus ses dépenses. M. Duplessis. — Est-ce que ce M. Dubreuil ne s'est pas occupé d'élections et ne s'est-il pas servi des fonds de secours pour intimider les électeurs? M. Richard. — Je n'en sais rien. On interroge ensuite M. J. O. Fréchette, comptable du département du procureur général.

Assistent de M. Castonguay

Ottawa, 29. — Il y a tout de même des jeunes qui trouvent encore de nos jours à se bien placer. Un député conservateur, M. Hyndman, en questionnant le gouvernement, apprend que M. Donald Stewart, 26 ans, fils de M. Alfred D. Stewart, président de l'Association libérale d'Ottawa-ouest, vient d'être nommé à la fonction d'assistant du directeur général des élections, au salaire initial de \$3,120. Cette fonction d'assistant de M. Castonguay, le directeur général des élections, était vacante depuis 1927.

Jubilé des Soeurs Grises de Manchester

Manchester, N.H., 29. (A.P.) — Les Soeurs Grises de Manchester ont célébré hier, le cinquantenaire de l'hôpital Notre-Dame et de l'orphelinat Saint-Pierre de cette ville.

Chapelle à construire à Sainte-Justine

Sainte-Justine, 29. (C.P.) — Les marguilliers de Sainte-Justine, comté de Dorchester, se sont réunis en assemblée hier, sous la présidence de M. l'abbé Kirouac et ils ont décidé la construction d'une chapelle temporaire pour remplacer leur église qui vient d'être incendiée. La construction s'élèvera sur les terrains de la fabrique et elle mesurera 50 pieds par 100. Les travaux seront terminés dans un mois.

ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE chez DUPUIS

Vente... Nouvelles chemises "Tooke"

Valant ordinairement 2.00
LA PREMIERE FOIS
offrir à ce prix...
messieurs profitez-en!...

1.59 2 pour **3.00**



Pour la ville, la campagne, pour vos vacances... il serait difficile de trouver une occasion plus opportune de faire provision de véritables et fameuses chemises TOOKE. Broadcloth fantaisie, à rayures ou quadrillée. Encolures: 13 1/2 à 17.

ATTENTION
2 faux cols, avec chaque chemise, ne demandant pas à être empressés, grâce à un nouveau procédé de confection.
Venez de bonne heure ou téléphonez: Plateau 5151, local 202.
DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Souliers de sport ou toilette
POUR HOMMES



Pointures 5 1/2 à 11.
La paire... **2.95**
Tout blanc, noir et blanc, brun et blanc, beige et brun, aussi tout noir. Qualité supérieure.
Autres modèles 3.95 et 5.50
DUPUIS — rez-de-chaussée (centre)

Complets 2 pantalons
pour hommes et jeunes gens

Choix de complets sport convenant pour la ville, la campagne, le voyage durant l'été. Aussi complets plus sobres et très élégants pour hommes d'affaires. Veston droit ou croisé. Tweeds légers et nouveaux dans les modèles sport, dos "BI-SWING" — en fins worsteds fantaisie dans les complets plus étudiés.

\$25

Paiements faciles si désiré.
DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

Parc d'autos gratuit le samedi
Entrée rue St-Christophe
vis-à-vis nos magasins.

Dupuis Frères
ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, sec.-gén.
A.-J. DUGAL, s.p. et dir.-gén.

Service spécial d'autobus pour le golf municipal

Les autobus de la Compagnie des Tramways de Montréal, fourniront un service spécial, rue Sherbrooke est, entre la rue Moreau et le terrain de golf municipal, le samedi après-midi et la journée entière le dimanche, entre le 30 mai et la mise en vigueur du service régulier, après le 12 juillet.

Ce service spécial sera aussi en opération le 23 juin, fête natale du roi, et le 24 juin, fête de St-Jean-Baptiste.

Décès de M. A. Blanchet

Québec, 29. (C.P.) — M. Alphonse Blanchet, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, et employé au département du procureur général de la province depuis plus de 28 ans, est décédé ici. M. le commandeur Blanchet a succombé à l'Hôtel-Dieu à une maladie dont il souffrait depuis quelques jours seulement. Il était âgé de 76 ans. Les funérailles auront lieu samedi en la basilique de Québec.

Anciens du Séminaire de Québec

Québec, 29 (C. P.) — L'assemblée annuelle de l'Amicale des Anciens élèves du séminaire a été tenue hier. M. le magistrat en chef Ferdinand Roy a été nommé président de l'Amicale, M. l'abbé Arthur Lacusse, vice-président, et M. Wheeler Dupont, secrétaire. Après que le résultat des élections eût été annoncé, des discours furent prononcés par Mgr Camille Roy et M. le chanoine Cyrille Gagnon, supérieur du petit séminaire.

L'impôt sur le revenu

Ottawa, 29 mai — La Chambre des Communes a très rapidement approuvé, hier après-midi, les résolutions budgétaires du ministre des Finances, M. Dunning, se rapportant à des modifications de l'impôt sur le revenu.

Dans deux cas, le ministre lui-même a proposé des amendements à ce qu'il avait déjà proposé. Cela ne concernait que les distributeurs de films et les sociétés de portefeuille.

M. Cahan et sir George Perley ont demandé à M. Dunning s'il ne pourrait augmenter l'exemption dans le cas de chaque enfant qui dépend d'un contribuable. Le gouvernement, paraît-il, ne peut le faire cette année.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

La Pharmacie Montréal tient à mettre le public au courant qu'elle fait la livraison gratuitement dans un rayon de 20 milles, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

La PHARMACIE MONTREAL
916 est, rue Ste-Catherine .. Bien faire et laisser dire .. HARBOR 7251

LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DETAIL DU MONDE